

VILLE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19 h 42.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, MM. VIDAL, CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mmes LAMBERT-DAUVERGNE, ARLE, ANREP-LE BAIL, MM. LIPIETZ, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*retardée, arrivée à 19h54*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mmes DA SILVA PEREIRA, LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*retardé, arrivé à 20h25*), Mme KADRI (*retardée, arrivée à 20h35*)

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme LOUDIERE	par M. LECAVELIER (<i>à partir de 0h55</i>)
Mme OUCHARD	par Mme CASEL (<i>à partir de 1h00</i>)
M. CAPORUSSO	par M. FERREIRA NUNES
M. MONIN	par Mme YAPO
Mme GRIVOT	par Mme DUBOILLE
Mme TIJERAS	par M. HAREL
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ (<i>à partir de 0h41</i>)
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
Mme DUMONT-MONNET	par Mme PIDRON (<i>à partir de 20h50</i>)
M. MILLE	par M. OBADIA
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme HAMIDI	par M. STAGNETTO (<i>à partir de 23h55</i>)
M. PERILLAT-BOTTONET	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT (<i>à partir de 22h45</i>)
M. BULCOURT	par Mme KADRI
M. BULCOURT	par Mme LEYDIER (<i>à partir de 22h45</i>)

ABSENT NON REPRESENTE : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

Compte-rendu des séances précédentes du 24 juin 2016 et du 1 ^{er} juillet 2016.....	5
Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	7
1. Présentation relative à la rentrée scolaire 2016/2017.....	9
2. Délibération n° 125/2016 : Convention entre la ville de Villejuif et l'office municipal des sports de Villejuif (rapport n° 16-10-312).....	16
3. Délibération n° 126/2016 : Désignation d'un représentant de la commune au comité syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) (rapport n° 16-10-204).....	23
4. Délibération n° 127/2016 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris (rapport n° 16-10-103).....	24
5. Délibération n° 128/2016 : Garantie communale pour un prêt PAM, contracté par ANTIN résidences, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 1.749.023 euros, pour la réhabilitation de 60 logements de la résidence AVPA au 119-129, avenue de Paris (rapport n° 16-10-101).....	26
6. Délibération n° 129/2016 : Subventions allouées au mouvement associatif local (hors mouvement sportif) – Année 2016 (rapport n° 16-10-308).....	26
7. Délibération n° 130/2016 : Subvention au titre de l'aide pratique amateur versée en 2016 à la Compagnie de Théâtre de La Jacquerie (rapport n° 16-10-303).....	28
8. Délibération n° 131/2016 : Attribution d'aides pour l'accompagnement de sportifs de haut niveau amateur, au titre de la saison sportive 2016 (rapport n° 16-10-309).....	29
9. Délibération n° 132/2016 : Attribution de subventions aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2015/2016 (rapport n° 16-10-311).....	30
10. Délibération n° 133/2016 : Approbation de l'avenant n° 3 pour la non-application de la clause de révision annuelle des tarifs de la restauration collective au 1er juillet 2016 (rapport n° 16-10-301).....	32
11. Délibération n° 134/2016 : Demande de subvention au Conseil régional pour financer des équipements de la Police Municipale (rapport n° 16-10-214).....	32
12. Délibération n° 135/2016 : Aménagement et changement d'affectation des locaux rue Georges-Le-Bigot pour le Service de la Police Municipale – autorisation de permis de construire (rapport n° 16-10-216).....	36
13. Délibération n° 136/2016 : Bail civil entre le département du Val-de-Marne et la commune de Villejuif pour la mise à disposition des locaux sis 153 – 155, rue Jean-Jaurès et 133 – 143, rue Jean-Jaurès à Villejuif cadastrés section v numéro 316 et v numéro 287 (rapport n° 16-10-211).....	37
14. Délibérations n° 137/2016 à 138/2016 : Vente par adjudication par la Chambre des Notaires de Paris de biens immobiliers situés à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n° 16-10-210).....	38
15. Délibération n° 139/2016 : Modification des horaires d'ouverture de l'annexe Pasteur et de l'aménagement des horaires de consultation (rapport n° 16-10-307).....	39
16. Délibération n° 140/2016 : Convention relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude de pôle d'échanges de la gare Villejuif Louis-Aragon (rapport n° 16-10-213).....	39
17. Délibération n° 141/2016 : Convention cadre de financement des études et travaux de mise en compatibilité des biens de la ville de Villejuif nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express (rapport n° 16-10-203).....	41
18. Délibération n° 142/2016 : Convention subséquente relative au financement des travaux pour la mise en compatibilité des biens de la ville de Villejuif nécessaires à la réalisation de la gare Villejuif Louis-Aragon (tronçon 3 du Grand Paris Express – phase 1) (rapport n° 16-10-202).....	42
19. Délibération n° 143/2016: Convention sur le pilotage et la coordination de la démarche Contrat Local de Santé. Montant de la subvention 2016 : 20 000€ (rapport n° 16-10-306).....	42
20. Délibération n° 144/2016 : Convention portant sur le dépistage de la tuberculose chez les cas contacts adressés par le CLAT et sur l'organisation de vaccinations gratuites. Montant de la subvention 2016 : 31 600 € (Rapport n° 16-10-305).....	42
21. Délibération n° 145/2016 : Convention portant sur l'organisation et le fonctionnement d'un Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) entre la commune de Villejuif et l'Amicale des Médecins de Villejuif – approbation et signature (rapport n° 16-10-302).....	43

22. Délibération n° 146/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la société NAFILYANT et partenaires et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 55-57-59 avenue de la République (rapport n° 16-10-206).....	43
23. Délibération n° 147/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la Société SNC LNC DELTA PROMOTION et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 3, boulevard Maxime-Gorki (rapport n° 16-10-207)	46
24. Délibération n° 148/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la SCI Villejuif et la ville de Villejuif pour un projet immobilier située aux 42, boulevard Maxime-Gorki (rapport n° 16-10-208) 46	
25. Délibération n° 149/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la Société SCI LNC GAMMA PROMOTION et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 84, avenue de Paris (rapport n° 16-10-205)	47
26. Délibération n° 150/2016 : Valide la fin du portage foncier du périmètre d'études "Charles DEHAN – Salvador-ALLENDE", délégué au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et autorise le SAF 94 à procéder à la cession, au profit de SADEV 94, des terrains situés au sein de ce périmètre d'études : (rapport n° 16-10-209)	47
• 12 à 14, passage Charles-Dehan, parcelle AF 5	
• 16 à 18, passage Charles-Dehan, parcelles AF 76 - 79 - 97 - 102	
• 20 à 22, passage Charles-Dehan, parcelle AF 82	
27. Délibération n° 151/2016 : Valide la fin du portage foncier à intervenir entre la commune de Villejuif et le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94). Pour le terrain situé 102, rue Ambroise-Croizat à Villejuif (Val-de-Marne) cadastre section E numéro 58 (rapport n° 16-10-212)	50
28. Délibérations n° 152/2016 à 155/2016 : Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs » : (rapport n° 16-10-215).....	51
• approbation de l'avant-projet définitif (A.P.D),	
• détermination du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec COULON et Associés Architectes mandataire du groupement,	
• autorisation de signature de la demande de permis de construire,	
• autorisation de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne	
29. Délibération n° 156/2016 : Constitution d'une servitude sur une propriété communale cadastrée section au numéro 57 - rue Sainte-Colombe à Villejuif, au profit du Réseau de Transport d'Électricité (R.T.E) - autorisation de signature des actes afférents (rapport n° 16-10-201).....	55
30. Délibération n° 157/2016 : Avenant d'ajustement contractuel n° 2 du marché public d'assurance flotte automobile de la commune à compter du 1er janvier 2017 (rapport n° 16-10-104)	55
31. Délibération n° 158/2016 : Avenant n° 1 au marché de travaux d'impression pour la direction de la communication. Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 juin 2017 (rapport n° 16-10-102).....	56
• Lot n° 1 : impression et brochage du bulletin municipal	
• Lot n° 2 : impression de brochures et documents de communication	
32. Délibération n° 159/2016 : Lutte contre la fracture numérique en direction des personnes âgées (rapport n° 16-10-304) 56	
33. Délibération n° 160/2016 : Présentation des projets de création et diffusion portés par différentes associations artistiques et culturelles - attribution d'une subvention à l'Association "Art et Motion" pour son projet (rapport n° 16-10-310)	58
34. Vœux	59
35. Questions orales	65

Monsieur le Maire

Depuis la fin du mois d'août, Monsieur le Maire a missionné le trésorier principal pour examiner l'ensemble des régies de la ville, ainsi que tous les arrêtés concernant les fonctions de DGS, de DGA et de directeur. L'objectif est de s'assurer de la conformité par rapport aux régimes indemnitaires votés en 2014.

Par ailleurs, cinq questions avaient été posées lors des deux derniers Conseils. Nous ne pouvons pas vous apporter de réponse à ce jour. Je tiens à m'en excuser. Elles vous seront transmises dès que l'administration disposera des informations.

Monsieur LECAVELIER m'a notifié son départ du groupe Villejuif Notre Ville. Il reste néanmoins dans la majorité.

Madame LOUDIERE m'a également annoncé son départ du groupe Villejuif Notre Ville. Elle conserve toutefois ses fonctions d'adjointe.

Madame LOUDIERE

Beaucoup de choses ont été dites concernant ma place au sein de cette municipalité. La concrétisation d'un engagement par l'élection représente une fierté, un espoir de voir son projet politique mis en œuvre. La réalité est malheureusement différente : moyens limités, problèmes du quotidien, problématiques de gouvernance. J'ai également eu des motifs de satisfaction en participant à des réussites dont je suis fière. Au poste que j'ai l'honneur d'occuper, j'apprécie les petites et les grandes avancées, je me passionne pour les missions de chacune et de chacun. Les ressources humaines traitent de l'humain. L'administration est une machine qui n'existe pas sans les individualités qui la composent.

La mission qui m'a été confiée représente aussi une épreuve au quotidien. Elle donne parfois lieu à des affrontements, y compris avec les membres du groupe que je quitte aujourd'hui. Par cohérence et sens de la responsabilité vis-à-vis des électeurs, j'ai défendu auprès de mon groupe des positions qui me semblaient justes. J'ai été en phase avec les orientations du groupe Villejuif Notre Ville sur de nombreux sujets, même si souvent la finance et les ressources humaines ne se trouvent pas sur la même longueur d'onde.

Appartenir à un groupe implique d'agir, de composer avec des individualités, de travailler et de participer à une vie de groupe. La nécessité de composer et de trouver le temps pour composer avec des personnalités complexes et l'énergie m'ont manqué. Mon investissement ne correspondait plus à ce que le groupe était en droit d'attendre.

Après avoir porté l'avancée de la réorganisation des services, mis sur pied les prémices d'une politique d'évaluation et de formation plus perfectionnée, après avoir traversé des conflits sociaux éprouvants, l'incendie de la mairie, des problématiques liées au déménagement des locaux, au recrutement, je conserve encore l'énergie et l'envie de mener à bien ces chantiers, ainsi que ceux qui s'annoncent : régime indemnitaire, reclassements, prévention, formation, développement de la fonction RH dans les services.

Je tiens à assurer aux élus de Villejuif Notre Ville de mon soutien politique et personnel, tant cette composante de notre majorité plurielle me semble légitime dans son action.

Monsieur GIRARD

Nous respectons vos choix. Les groupes se font et se défont. Au début, nous avons cru assister à un sketch. Cette situation devient pathétique pour la gestion de la ville.

Je veux prendre à témoin le Conseil municipal et le public de nos difficultés en conférence des présidents, dont l'un des rôles est de s'accorder sur le déroulement du Conseil. Cette conférence s'est tenue il y a une dizaine de jours. Monsieur le Maire, qui la préside habituellement, s'était excusé. Il en avait confié la présidence à sa première adjointe.

Rapidement, un problème est apparu quant à l'ordonnancement de cette séance. Le rapport n° 33 porte sur la convention entre la Ville de Villejuif et l'Office Municipale des Sports de Villejuif. Nous souhaitons remonter ce rapport dans l'ordre du jour par souci de cohérence. En effet, le sport est abordé en point n° 4 et 5.

De plus, nous souhaitons un débat serein sur le sport. Lors du précédent Conseil, on nous avait promis que le débat politique se poursuivrait quand la convention avec l'OMS serait présentée en Conseil. Or, quand nous aborderons le point n° 33, il sera vraisemblablement 2 h du matin. Nous pourrions débattre de la politique sportive en début de Conseil. Les élus sont moins brillants dans leurs interventions à 2 h du matin. Pourrions-nous remonter ce rapport pour débattre de ce sujet sereinement ? Il n'est pas impossible que le quorum ne soit plus atteint sans les membres de l'opposition.

Monsieur le Maire

Je propose de traiter ce point après la présentation de la rentrée scolaire.

➤ Compte-rendu des séances précédentes du 24 juin 2016 et du 1^{er} juillet 2016.

Madame CORDILLOT

Vous nous promettez à plusieurs reprises des réponses ou des documents. Je prends acte de vos excuses. Je déplore cependant l'absence systématique de réponse.

Je souhaite soumettre deux demandes de modification. En page 34, il convient de remplacer « *la PES* » par « *l'APEIS* ». En page 41, Monsieur BULCOURT déclare qu'il est « *contre la suppression de cette clause de compétence générale* ».

Monsieur VIDAL

J'étais absent lors de ce Conseil. En page 32, Madame CORDILLOT indique que j'aurais bloqué des demandes de formation des élus. Je n'ai jamais effectué de tels blocages. J'invite tous les élus à se former le plus possible.

Monsieur MOSTACCI

Il est indiqué que j'étais absent, alors que j'étais présent.

Madame ARLE

J'étais également présente.

Monsieur GIRARD

En page 17, vous indiquez que le règlement intérieur, les statuts et la charte éthique seront annexés à la convention avec l'OMS lorsque nous l'examinerons en octobre. Aucun de ces documents n'est annexé. De plus, si le règlement intérieur et les statuts nous ont été transmis, la charte éthique n'est pas portée à notre connaissance.

Monsieur le Maire

Nous attendions l'autorisation du président de l'OMS. Ces documents sont la propriété de cette association. Nous n'avons pas reçu la charte éthique.

Monsieur HAREL

Monsieur OBADIA est très occupé à tenter des procès à certains de ses colistiers et à leur envoyer des huissiers. Il n'a pas eu le temps de lire le compte rendu. Je vous confirme que Madame TIJERAS n'a reçu aucune greffe. Il n'est donc pas possible que Monsieur TIJERAS soit intervenu.

Concernant le deuxième compte rendu, en page 15, il est indiqué 12 voix contre, dont Monsieur HAREL avec mandat. Or j'avais annoncé que je m'abstenais. Par conséquent, le décompte est le suivant : 11 voix contre et 8 abstentions.

En page 26, il est écrit « *la LCL* », au lieu de « *le LCL* ». Enfin, je propose la rédaction suivante. « *Une fois que les expulsions ont été réalisées, un quatrième emplacement en ZAC Pasteur a dû être libéré, comme par hasard* ».

Monsieur le Maire met les deux comptes rendus aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

➤ **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Monsieur LAFON

Les ressources de la ville reposent sur les impôts et les tarifs. Nous découvrons l'évolution des tarifs des participations des usagers aux activités des secteurs de la jeunesse et des sports. Vous justifiez cette hausse par l'évolution de l'indice des prix hors tabac entre décembre 2014 et décembre 2015. L'augmentation proposée s'élève à plus de 7 %, alors que l'inflation actuelle s'élève à environ 1 %. Vos explications ne sont pas justes. Vous devriez dire que vous avez décidé d'augmenter les ressources de la ville par ce biais, en plus de l'augmentation de la taxe d'habitation. Vous étiez censés nous présenter une analyse des tarifs. Or vous décidez de cette hausse sans prendre la peine d'en débattre.

Par ailleurs, je m'interroge concernant des décisions relatives à des procédures juridiques. Nous aimerions savoir à quoi correspondent ces litiges juridiques.

Monsieur LIPIETZ

Selon le jugement du Conseil des Prud'hommes, la ville a été solidairement condamnée. Vous avez pris la décision de tout payer. Nous aimerions savoir qui a pris cette décision. En outre, en assumant directement cette condamnation, ne prenons-nous pas le risque d'établir que nous étions dans une situation de gestion de fait de l'USV ?

Monsieur HAREL

Pourquoi les tarifs ne sont-ils pas arrondis aux dizaines de centimes ?

La prestation d'affichage prévoit-elle d'identifier les nettoyages à opérer suite à des usages abusifs de candidats ? Certains feignent de ne pas connaître la différence entre les affichages publics et les affichages municipaux. Ce problème prendra une grande ampleur dans les mois à venir.

Madame GANDAIS

Il manque un point dans cette liste des décisions. Vous avez réalisé des aménagements du centre-ville réalisés cet été sans les soumettre au Conseil. Or ils ne respectent pas le plan vélo. Celui-ci a été élaboré par un spécialiste qui a animé la concertation avec les Villejuifois lors de trois réunions publiques préparées par les élus. Les grandes lignes du plan vélo ont été publiées dans le VNV de mai 2015. Le plan a été approuvé par le Conseil municipal le 26 juin 2015. Le 27 novembre 2015, nous en avons rappelé les grandes lignes lors d'une réunion publique organisée à l'occasion de la COP 21.

L'étude pour une vision cohérente du centre-ville, réalisée au printemps 2015, a fait l'objet de plusieurs réunions publiques et de balades urbaines avec les Villejuifois, les élus et des représentants de l'OPH. Le diagnostic remis en juillet 2015 formulait des propositions claires que vous n'avez pas respectées.

Le plan vélo prévoyait de passer la rue Le Bigot en « zone 30 » jusqu'à la rue Eugène Varlin. Puis, la rue Le Bigot jusqu'à la rue René Hamon et la rue Paul Bert devaient passer en zone de rencontre, avec une vitesse limitée à 20 km/h. Le plan prévoyait également que l'on faciliterait le stationnement des vélos au fur et à mesure des travaux de voirie en plaçant des arceaux de part et d'autre de chaque passage de traversée des piétons.

Vous avez transformé la rue Le Bigot en immense parking. Les vélos y sont en danger lorsqu'ils circulent en sens inverse. Les piétons se glissent entre les voitures en stationnement.

Je vous reproche d'avoir décidé de passer outre le plan vélo dans le secret de votre bureau et sans en rapporter au Conseil municipal. Nous n'avons pas la même conception de la démocratie.

Madame CORDILLOT

Je m'étonne de l'information concernant le versement de 50 669,54 euros à Monsieur SERFATI. Le 25 septembre, vous déclariez dans la presse ne pas avoir versé cette somme. Comment peut-on payer une telle somme sans que le Conseil en ait été saisi ? Au-delà de 3 000 euros, aucune dépense ne peut être débloquée sans délibération du Conseil. De plus, en versant la totalité de la somme, vous reconnaissez que vous étiez le seul employeur de Monsieur SERFATI. Vous avez fait jouer à l'USV le rôle d'une association transparente, ce qui est passible de gestion de fait devant les tribunaux.

Par ailleurs, vous aviez pris l'engagement formel que tout marché d'un montant compris entre 90 000 et 150 000 euros ferait l'objet d'une note d'information en commission d'appel d'offres. Tout marché d'un montant supérieur serait examiné par la commission d'appel d'offres. Or le marché de fourniture et de mise en place de jeux et mobiliers extérieurs et revêtements de sécurité représente un montant de 97 904 euros. Il n'a pourtant jamais été examiné en commission d'appel d'offres.

Monsieur Le Maire

Je prends note de la remarque de Monsieur HAREL sur les tarifs arrondis. Nous effectuerons ce changement à l'occasion d'une prochaine révision des tarifs.

Monsieur LAFON, vous avez raison. La formulation de nos explications doit être revue.

Pour le reste, un jugement a eu lieu. Il a été décidé d'une coresponsabilité. La ville assume le jugement. J'ai répondu à la journaliste que je n'étais pas au courant, car le 8 août, j'étais en congés.

Monsieur CARVALHO

En réponse à Madame GANDAIS, nous avons effectivement adopté le plan vélo. Lors du passage de la CAVB au T12, nous avons perdu une bonne partie de notre budget. Nous avons effectué les travaux que notre budget nous permettait. Toutes les adaptations sont reportées au budget 2017. A la fin des travaux, nous avons constaté qu'il manquait des arceaux, notamment vers la rue Paul Bert. Nous allons en faire part au service voirie.

Monsieur LAFON

Je n'ai pas obtenu de réponse. Comment expliquez-vous cette augmentation des tarifs ? Quel est le résultat de l'étude promise sur les tarifs des usagers ?

Monsieur VIDAL

Je ne me souviens pas vous avoir fait cette promesse s'agissant des tarifs. Je vous garantis néanmoins une restitution lors du prochain Conseil.

Monsieur HAREL

Quelle est votre réponse concernant les éventuelles refacturations pour tous les abus d'usage des affichages ?

Monsieur le Maire

Nous avons transmis des courriers de sensibilisation, rappelant le montant des verbalisations. Nous poursuivrons cette action.

DONT ACTE

1. Présentation relative à la rentrée scolaire 2016/2017

Madame OUCHARD

La rentrée s'est globalement déroulée de manière harmonieuse. L'ensemble des enseignants étaient présents pour démarrer. Les ouvertures/fermetures ont été signifiées par le DA-SEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale) entre le 14 avril et le 19 juin 2016. Nous avons pu préserver une ouverture de classe à l'école Langevin et une fermeture de classe en maternelle à l'école Henri Wallon. La carte scolaire a été travaillée avec nos services et la DASEN afin de trouver le meilleur équilibre entre les écoles banales et les écoles en REP (Réseau d'Education Prioritaire).

Nous avons ouvert un pôle de toute petite section (TPS) à l'école Marcel Cachin. Cette implantation a été possible dès lors que Marcel Cachin a réintégré le REP. Louis Pasteur et Joliot-Curie ont connu une annulation d'ouverture de classe. La DASEN s'était positionnée pour nous permettre de conserver le dispositif du réseau de réussite scolaire. La municipalité a soutenu le maintien de ce dispositif, moyennant un apport financier de 30 000 euros.

S'agissant des effectifs, nous constatons un maintien de la population infantile en maternelle comme en primaire pour cette année et les années suivantes. L'inscription d'enfants de moins de trois ans est en hausse par rapport à l'année dernière. Nous avons travaillé avec les ADL (Accueil de loisirs) de façon à prendre en charge l'enfant dès deux ans, pour lui permettre une socialisation et une autonomisation progressive.

Quatre groupes scolaires ont connu un changement de leur direction.

Les travaux à l'école Jean Vilar ont pris du retard. Le déménagement du groupe scolaire sera mené, en concertation avec les acteurs éducatifs, au retour des vacances de février. Les enfants auront eu le temps de visiter les locaux qu'ils vont intégrer.

Différents travaux ont été réalisés dans l'ensemble des groupes scolaires de la ville.

Nous poursuivons les réflexions sur l'école des Réservoirs. Le jury de concours a attribué en janvier la réalisation de l'équipement à l'agence d'architecture Dominique COULON et associés. Ce futur groupe scolaire accueillera six classes maternelles et onze classes élémentaires. Cette opération est en phase d'avant-projet définitif.

Concernant les moyens consacrés aux écoles, notre plan d'avancement sur le numérique a pris du retard. Nous avons équipé plusieurs groupes scolaires de tableaux numériques interactifs. Fin septembre 2016, les directions ont pu être équipées en postes informatiques. Tous les photocopieurs ont également été remplacés. Le plan numérique à l'école représente entre 500 000 et 600 000 euros par an. Ce projet ambitieux est programmé sur quatre ans.

Nous avons tenu une réunion avec les enseignants des différentes écoles s'agissant des classes d'environnement et patrimoine. La classe patrimoine n'a pas donné satisfaction à l'ensemble des enseignants. Nous avons décidé de ne pas la maintenir. En revanche, il est proposé de reconduire la classe d'environnement. Cette opération représente une dépense de l'ordre de 136 000 euros.

L'action RRS est maintenue pour Joliot-Curie et Pasteur. Nous réfléchissons à la mise en place de clubs « coup de pouce clé » autour des écoles en REP.

Les écoles de Villejuif comptent 61 ATSEM. Pour la restauration scolaire, le taux d'encadrement est d'un encadrant pour 10 enfants en maternelle et d'un encadrant pour 25 enfants en élémentaire. Nous envisageons de travailler autour de la pause méridienne pour la rendre plus fonctionnelle.

Les montants de dotations sont les suivants :

- Classe élémentaire : 33 euros par élève.
- Classe spécialisée : 35 euros par élève.
- Classe maternelle : 26 euros par élève.
- Réseau de réussite scolaire : 29 000 euros.
- Dotation d'ouverture de classe : 12 990 euros.

Enfin, nous avons pu augmenter le quota de photocopie de 10 % en début d'année scolaire.

Madame YAPO

SOS Rentrée est un dispositif qui permet d'aider les jeunes sans affectation scolaire à trouver un établissement. Je tiens à saluer le travail de l'administration mis en place pour l'accompagnement de ces jeunes.

Pour la rentrée 2016, nous avons enregistré 17 inscrits, dont 8 BTS, 2 licences, 3 bac pro, 1 seconde pro, 1 licence niveau 3.

Nous avons pu trouver des établissements pour l'ensemble des BTS. Le jeune en recherche d'un BTS Management Unité Commerciale a finalement trouvé un emploi par le biais de ses parents.

En ce qui concerne les licences, les deux jeunes ont passé un test à l'Université Paris Descartes pour préparer un DU durant l'année 2016-2017 afin de pouvoir intégrer la licence économie et gestion pour l'année 2017-2018.

Tous les bacs pro ont été affectés ainsi que le jeune en seconde.

Le jeune en recherche de licence niveau 3 a intégré l'Université de Créteil.

En conclusion, neuf jeunes ont été affectés, et sept jeunes restent sans affectation. Nous attendons le résultat des tests pour deux d'entre eux. Ils seront connus le 7 novembre.

Mme OUCHARD

Début septembre, 140 jeunes n'ont pas trouvé d'affectation sur le département. Seuls 10 dossiers étaient en attente d'une solution à Villejuif. Il en reste encore sept, pour lesquels nous pourrions encore trouver des solutions.

Je souhaite aborder la sécurité des écoles. Les maires ont été destinataires d'une circulaire préfectorale au premier semestre, les alertant sur les moyens à consacrer à la sécurité des établissements scolaires. Le ministère a dégagé des fonds de 50 millions d'euros pour traiter cette problématique. Le travail de notre ville se poursuit sur ce thème.

Monsieur GIRARD

Lors du débat des primaires de la droite et du centre, on nous a promis des centaines de milliers de suppressions de postes dans la fonction publique. Selon vous, tout se passe bien à Villejuif. Pourtant, la population des enfants baisse légèrement. On observe des ouvertures de toutes petites sections, ce qui est la traduction d'une politique nationale qui permet de déployer à Villejuif des enseignants supplémentaires.

Je me souviens d'une époque où je siégeais dans un conseil de classe avec Monsieur LE BOHELLEC. Ensemble, nous contestions la suppression de l'accompagnement des élèves en grande difficulté. Quel n'est pas mon plaisir d'entendre votre satisfaction face à la renaissance de ces dispositifs ! Pourvu que les moyens affectés à l'Education nationale, redevenue premier budget de l'Etat, se pérennisent !

Nous avons la responsabilité d'apporter des réponses pour la pause méridienne et l'aménagement des rythmes scolaires. Je souhaite que nous puissions un jour faire le point sur les NAP. Il reste un important travail à conduire sur la pause méridienne.

Monsieur le Maire

Je vous propose une restitution de l'état d'avancement du PEDT (Projet Educatif Territorial) et des activités périscolaires. Depuis que je suis Maire, j'ai toujours défendu l'enfant et l'école à Villejuif.

Madame CORDILLOT

Je me félicite que la large mobilisation engagée dès le mois de mars ait permis d'annuler des mesures de fermeture, ce qui a contribué à ce que la rentrée se déroule dans des conditions satisfaisantes. Pour autant, les ouvertures de classe ont été effectuées sans dotations de postes suffisantes dans notre département. Lorsque des congés maladie ou maternité adviendront, nous risquons de constater des problèmes de non-remplacement d'enseignants.

Je m'étonne que vous n'ayez pas évoqué les accueils de loisirs, qui relèvent de la responsabilité de la ville au même titre que la restauration scolaire. Nous ne disposons d'aucun élément sur le nombre d'enfants qui les fréquentent ou le nombre d'animateurs.

On assiste à un très léger repli du nombre d'enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Vous avez fait procéder à un complément d'études sur les perspectives scolaires. Je souhaite que les résultats de cette étude nous soient communiqués. Assiste-t-on à une évolution de tendance lourde ou à un épiphénomène ? La communauté éducative s'est fait l'écho de propos faisant état d'une fermeture probable de l'école maternelle Karl Marx dès la prochaine rentrée. Or il s'agit de l'une des seules écoles pouvant accueillir des enfants de moins de trois ans en plein cœur des quartiers de rénovation urbaine. Les éléments communiqués semblent suffisamment probants pour que les parents d'élèves s'en émeuvent. Une telle fermeture rencontrerait notre opposition totale.

Madame OUCHARD

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, nous n'avons pas de TAP (Temps d'activités Périscolaires) ni de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) à Villejuif. Nous allons travailler sur la pause méridienne et établir le bilan des activités pour voir comment accompagner au mieux les animateurs.

S'agissant des ADL, nous disposons de 104 salariés, dont 53 animateurs en maternelle et 27 en élémentaire, 11 directeurs, 13 directeurs adjoints et 25 vacataires. Depuis septembre 2016, de nombreuses villes ont augmenté le nombre d'enfants par animateurs. Nous avons décidé de conserver le même niveau d'encadrement qu'auparavant.

Depuis deux ans, on constate une augmentation de 25 % des ADL le soir et le mercredi après-midi. La restauration n'est autorisée le mercredi midi que pour les enfants qui restent en ADL l'après-midi.

Je vous présenterai l'étude de prospective scolaire lors d'un prochain Conseil, après avoir au préalable rencontré la DASEN pour échanger à ce sujet.

Monsieur le Maire

Nous ferons un état de situation de l'ADL. Je vous confirme l'augmentation de l'activité. Les ADL sont maintenus pendant les vacances de Noël.

Nous avons réalisé une étude prospective dès 2014, qui est actualisée chaque année. Nous vous la présenterons en début d'année prochaine. Il a été convenu d'échanger avec la DASEN. Nous l'avons présentée aux APE (Association des Parents d'Elèves), afin d'être transparents dans la gestion de la carte scolaire. La baisse des effectifs de cette année ne s'explique pas. En revanche, dès l'année prochaine et en 2018 nous allons connaître une croissance assez importante. On ne pourra pas se passer de l'école des Réservoirs pour la rentrée 2019.

A l'occasion du plan numérique, qui prévoit le déploiement de chariots numériques, il est envisageable de transformer des salles informatiques en salles de classe. Nous identifions des potentialités dans les écoles, avec comme critère le coût d'entretien, les normes et la sécurité de l'enfant. J'ai échangé avec la DASEN et le sous-préfet au sujet de l'école Karl Marx. Nous travaillons sur une hypothèse de réaffecter les cinq classes entre les écoles Lebon, Langevin et Vilar. Il convient de respecter la procédure administrative. Nous avons formulé une demande de fermeture auprès de l'Education nationale. La décision finale revient au préfet. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Les coûts d'entretien de Karl Marx sont très élevés. Il existe un restant dû au département important suite aux travaux effectués au niveau du collège. Il convient d'en tenir compte pour le réaménagement de classes dans les autres écoles. Les possibilités sont très limitées à Karl Marx dans la mesure où le bâtiment est classé monument historique. Nous allons partager les données de l'étude prospective avec le département pour mener une réflexion quant aux impacts sur les collèges et avec la région quant aux impacts sur les lycées. La libération d'espaces à l'école Karl Marx permettrait d'absorber un flux complémentaire au niveau du collège. Nous devons poursuivre nos échanges avec le département et la région.

Madame TAILLE POLIAN

Selon les échos qui proviennent des écoles, on assiste à un affaiblissement, voire une disparition des activités pendant la pause méridienne. Les matériels et les jeux ne sont pas remplacés. Vous annoncez que vous allez redynamiser la pause méridienne. Je m'en réjouis. Nous recevons des aides de la CAF. Je souhaiterais que vous apportiez des précisions sur le plan financier lorsque vous nous présenterez l'état des lieux.

Par ailleurs, cette baisse d'effectif paraît étonnante, alors que l'on observe une augmentation constante de la population. Certes, il convient de s'adapter au niveau de la carte scolaire. Mais il importe de veiller à ne pas accorder trop de dérogations, pour ne pas rendre le système plus complexe.

Je m'interroge sur l'avenir de l'école Karl Marx. Nous souhaiterions obtenir plus d'éléments concernant les problématiques de normes et de sécurité. Les bâtiments scolaires comportent souvent

des locaux qui peuvent faire usage de classes. J'attire également votre attention sur le dimensionnement des espaces collectifs. S'il est possible d'augmenter le nombre de classes, il faut que l'ensemble de ces espaces collectifs puisse accueillir tous les enfants.

J'exprime les plus grandes réserves quant à la fermeture de Karl Marx. Je souhaite davantage d'informations.

Les ADL resteront ouverts pendant les vacances. Vous avez apparemment reconnu que la fermeture pendant le mois d'août était une erreur. Si tel est le cas, je m'en félicite.

Monsieur le Maire

Il est important de reconnaître ses erreurs.

Les réflexions autour de la fermeture de l'école Karl Marx ne sont pas nouvelles. Certes, il restait peu de cartons à notre arrivée, mais nous avons néanmoins trouvé des archives.

Nous nous appuyons sur un cabinet d'étude de programmation et de statistiques, expert sur ces sujets. Nos réflexions ne se réduisent pas aux capacités des salles de classe.

Monsieur HAREL

La mise en place des chariots s'accompagnera de l'utilisation du Wi-Fi. Ce sont des ondes électromagnétiques pulsées. On nous cache leurs effets néfastes en attendant l'arrivée de la prochaine technologie. Le département du Val-de-Marne fait la promotion du numérique avec l'équipement de tablettes. Or toutes les écoles situées autour du siège de Google ont arrêté l'usage des tablettes pour l'ensemble des élèves. On apprend à l'école sans l'ordinateur.

Madame DA SILVA PEREIRA

Je n'ai pas apprécié votre trait d'humour sur les cartons que vous n'auriez pas retrouvés. Les seules affaires que vous n'avez pas retrouvées appartenaient aux élus. Les archives étaient à leur place.

Je suis agréablement surprise de pouvoir examiner ce dossier dès le mois d'octobre. J'aurais cependant apprécié d'avoir ce rapport en amont. En plus des ADL, il manque une dimension politique et sociale. Vous faites abstraction de la problématique du remplacement des enseignants. Les nouveaux rythmes scolaires semblent également leur poser des difficultés. Tout ne se passe pas bien dans le meilleur des mondes. Il convient également d'évoquer l'augmentation du nombre d'enfants par encadrant qui, à mon sens, constitue une véritable absurdité. Je me félicite toutefois que Villejuif ait maintenu les taux d'encadrement précédents. En outre, concernant les NAP et les TAP, la ville perçoit-elle des subventions cette année ?

S'agissant de l'école Karl Marx, le dossier a toujours été complexe, mais nous n'avions pas décidé de sa fermeture. Il n'en était plus question depuis la réhabilitation du collège. Vous nous indiquez que vous avez envoyé une lettre au préfet en vue de la fermeture. Vous nous aviez promis la plus grande transparence. Vous n'avez averti ni les APE, ni les parents d'élèves, ni les enseignants de cette école, ni les agents municipaux qui y travaillent. Si vous menez une réflexion sur une

éventuelle fermeture, vous devez y associer au minimum toutes ces personnes. Vos méthodes ne sont pas satisfaisantes.

Vous envisagez de relocaliser des enfants à l'école Paul Langevin. Or cet établissement manque déjà d'espace pour la maternelle. La carte scolaire de l'école Jean Vilar a été modifiée à deux reprises cette année. De nouvelles constructions sur l'avenue de la République vont augmenter les effectifs de cette école. La fermeture de Karl Marx paraît prématurée. Votre méthode est inacceptable. Vous méprisez la communauté éducative. Cette école est, certes, complexe, du fait notamment de son classement en monument historique. Nous en avons fait l'expérience. Il est difficile d'y opérer des travaux. Cependant, il existe un fort attachement à cette école située dans un quartier prioritaire, car elle est de taille humaine. Nous ferons tout notre possible pour que cette fermeture n'ait pas lieu en 2017.

Enfin, concernant le numérique, je souhaiterais savoir quelle est l'intervention du SIIM ?

Mme ANREP-LE BAIL

Le nombre d'activités sur la pause méridienne n'a pas évolué. On ne constate pas de dégradation par rapport aux années précédentes. En revanche, nous prévoyons des améliorations.

Nous allons commencer à équiper certaines classes en TNI (Tableau Numérique Interactif). Les chariots seront livrés dans un second temps. Nous répondons aux exigences de l'Education nationale en matière de programmation. Nous avons effectivement changé de prestataire en passant du SIIM au CFI.

Le Wi-Fi n'est pas branché en permanence. Aucune étude ne démontre la dangerosité d'expositions courtes sur les enfants.

Monsieur HAREL

Madame DA SILVA PEREIRA, je crois me souvenir que les archives de la ville ont brûlé à deux reprises avant les élections municipales. La nouvelle majorité a donc certainement retrouvé tous les dossiers, y compris les plus sensibles !

Madame OUCHARD

Nous ne percevons aucune aide de la CAF pour la pause méridienne.

Madame DA SILVA PEREIRA, vous avez exposé l'argumentaire pour expliquer la fermeture de Karl Marx. Les anti-pince-doigts sur les portes de cette école coûtent 10 à 20 fois plus chères que d'habitude. L'année dernière, une partie du plafond s'est écroulée. Des travaux coûteux ont été réalisés. La cour aurait besoin d'être totalement refaite. Une réunion est programmée avec l'APE de Karl Marx. Nous rencontrons l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale), le directeur et la DA-SEN la semaine prochaine. Nous respectons le processus proposé par le préfet.

Monsieur le Maire

La rentrée s'est globalement bien déroulée en comparaison avec d'autres villes. Nous maintenons les études dirigées du soir. Nous respectons nos engagements au niveau de l'encadrement.

Cependant, la réforme ZEP/REP (Zones d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire) nous cause des difficultés, notamment au niveau des écoles en QPPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville). Cette réforme représente un coût supplémentaire. D'autres écoles, comme Paul Vaillant-Couturier ou les Hautes Bruyères, nécessiteraient un engagement supplémentaire, par exemple en matière d'encadrement pour les études dirigées.

Je fais appel aux élus socialistes de Villejuif pour nous aider à obtenir des aides supplémentaires auprès de la Ministre de l'Éducation. L'école publique doit donner les mêmes chances à tous les enfants. La majorité municipale est unanime sur ce sujet.

Nous vous proposerons une restitution du PEDT et des ADL en début d'année prochaine, ainsi que les études de prospective scolaire.

2. Délibération n° 125/2016 : Convention entre la ville de Villejuif et l'office municipal des sports de Villejuif (rapport n° 16-10-312)

Madame DUBOILLE

L'OMS est une structure indépendante du pouvoir politique comme du pouvoir sportif. Son rôle est de fédérer les différentes associations sportives afin de contribuer au développement des activités sportives au niveau local, en étudiant les moyens à mettre en œuvre et en émettant des propositions dans ce domaine.

La convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Ville et l'OMS présentées sous trois grands chapitres :

- Les modalités partenariales qui définissent la politique sportive communale, notamment dans les domaines des équipements sportifs, des subventions du soutien logistique.
- Les concours que la Ville accorde à l'OMS sur le plan financier et logistique, par le biais d'une subvention forfaitaire annuelle et la mise à disposition d'un local.
- Les modalités de suivi, par le biais d'une convention d'objectif et d'une commission composée de représentants désignés par la ville et se réunissant annuellement pour évaluer cette convention.

La convention est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

La troisième commission a émis un avis favorable. Une question a été posée concernant le devenir de la commission paritaire sport. Il est juridiquement impossible de maintenir cette commission avec l'OMS.

Monsieur le Maire

Le directeur jeunesse et sport s'est tourné vers nos avocats pour voir ce qu'il était possible de mettre en place en termes de commission. Nous n'avons pas encore obtenu de réponse. Il existe toutefois un attachement au fait que des représentants des élus et du bureau de l'OMS puissent siéger dans une commission.

Monsieur GIRARD

Lors des précédents Conseils on nous a systématiquement annoncé que le débat sur la politique sportive interviendrait la séance suivante. La convention appelle peu de remarques. Il est cependant intéressant de savoir avec qui nous allons conventionner. Les statuts et le règlement intérieur ont toute leur importance. Or, lorsque nous avons reçu ce rapport, nous n'avions aucun de ces deux documents. Ils nous ont été transmis il y a seulement deux jours par mail, ce qui rend leur examen complexe. De plus, vous nous avez expliqué que l'OMS ne vous avait pas fait suivre la charte éthique. Il est pourtant essentiel de savoir avec qui nous allons contractualiser. Nous n'avons rien contre le principe d'un OMS.

J'ai néanmoins croisé certaines informations. Les documents comportent quelques erreurs. L'OMS serait ainsi ouverte à toutes les associations sportives à partir de zéro adhérent, ce qui n'est pas possible, une association comptant au minimum deux adhérents.

Je n'ai toujours pas compris comment allaient s'organiser les décisions de financement aux associations sportives. La question de la commission paritaire semble très confuse. En début de mandat, le Conseil a mis en place une commission mixte qui compte des élus et des responsables sportifs pour échanger sur la politique municipale. Cette commission peut également donner des avis sur les subventions. Les élus, dont ceux de l'opposition, auront-ils encore leur mot à dire quant à l'attribution des subventions compte tenu du conventionnement avec l'OMS ? Je ne vois pas où se trouve l'impossibilité juridique de maintenir une commission créée par le Conseil.

Lors du précédent Conseil, nous étions inquiets quant à la mise sous tutelle d'associations défaillante par l'OMS. Monsieur MONIN s'était voulu rassurant. Mais à la tutelle, on a substitué le droit de vie et de mort. Selon le règlement intérieur, des membres d'une association peuvent faire appel à l'OMS pour demander un accompagnement. Cette aide ne peut pas excéder un an. Et au terme de cette période, le Comité directeur de l'OMS peut décider de convoquer l'assemblée générale électorale de l'association dans le cadre d'une « *procédure de suppression* ». Si une commission paritaire est un abus de droit, la dissolution d'une association par une organisation fédérale paraît encore plus problématique.

A la lecture du règlement intérieur, je m'interroge sur cette possibilité de droit de vie et de mort de l'OMS. Je m'inquiète du rôle des élus et de l'avis qu'ils peuvent exprimer en matière de politique sportive. Je n'ai toujours pas compris à quel niveau les élus seraient consultés pour l'attribution des subventions. Enfin, j'avais demandé si les associations non-membres de l'OMS pouvaient bénéficier de subventions. Selon le compte rendu, la réponse était la suivante : « *Rien n'empêchera des associations de faire une demande de subvention* ». Il n'est donc pas certain qu'elles pourront en bénéficier.

Monsieur LECAVELIER

Il semble effectivement important que les élus puissent agir sur la politique menée par la ville au sein des associations sportives, sous une forme qu'il reste à déterminer.

Concernant la mise sous tutelle, il faut avoir lu les statuts de l'USV pour comprendre les évolutions sur ce sujet. Le droit de vie et de mort de l'USV était beaucoup plus puissant. Il figurait dans les statuts et non pas dans le règlement intérieur. Je partage l'inquiétude de Monsieur GIRARD, mais un progrès significatif a été réalisé pour sécuriser les associations.

Monsieur le Maire

Lors du Conseil du 9 décembre, nous serons en mesure de présenter les modalités de cette commission où siègeront des représentants de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du bureau de l'OMS. La ville a mis à disposition ses avocats pour s'assurer de la conformité des documents de l'OMS. En outre, la Fédération nationale des OMS, installée à Villejuif, a été consultée. Les documents sur table émanent d'une dizaine de présidents de clubs.

La démarche entamée est intéressante. Il n'est plus question que la ville finance directement un comptable à l'OMS comme c'était le cas avec l'USV. La subvention intégrera cette dépense, permettant à l'OMS de choisir librement son comptable et d'être autonome au niveau de la gestion. Nous nous interdrons de mettre en place des détachements d'agents dans l'OMS ou dans des clubs. L'OMS a identifié son besoin de deux ressources : un secrétaire et un responsable de la communication et des partenariats.

Une convention est en cours d'élaboration concernant l'usage des locaux.

Jusqu'à présent, chaque club se tournait directement vers les services municipaux des sports pour essayer d'obtenir des créneaux au niveau des équipements sportifs. Désormais, l'OMS sera le point d'entrée des demandes, qu'il devra prioriser avant de solliciter la ville.

Il est interdit de donner une subvention à une association qui la redistribue à une autre. Tous les clubs ont adhéré à l'OMS cet été. Ils ont ainsi passé un pacte. Les représentants de l'OMS présenteront les dossiers à la commission qui sera mise en place.

Il importe de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue avec l'OMS. Le règlement pourrait ainsi connaître des évolutions au fil du temps. Quoiqu'il en soit, le poids d'un club au sein de l'OMS ne sera pas le même qu'au sein de l'USV Union. Auparavant, il était déterminé par le nombre de licenciés. La cotisation reversée à l'OMS sera moins élevée qu'à l'USV Union. Un nouveau cycle est en train de s'instaurer pour le sport à Villejuif.

Nous avons travaillé sur un marché pour réaliser une étude sur l'état des lieux de nos équipements, en y intégrant une dimension prospective afin de se projeter dans l'avenir. Nous écouterons les orientations de l'OMS dans ce cadre.

Monsieur LIPIETZ

Le mouvement sportif a repris la main sur la structure de coordination villejuifoise. Cette convention est bien de nature à contractualiser un partenariat.

L'OMS est une coordination d'association. Il ne peut pas redistribuer des subventions qui lui seraient attribuées. Nous serons toujours obligés de voter une par une les différentes subventions. Nous aurons donc besoin d'un lieu pour discuter des subventions, en fonction de notre politique sportive. L'OMS couvre des clubs sportifs de loisirs jusqu'aux clubs de compétition. Il nous revient de définir les orientations. Or nous n'avons toujours pas eu de discussion sur notre politique sportive.

Par ailleurs, comme le précisent les statuts, l'argent versé à certains clubs ne correspond qu'à une partie de leur financement. Un club vient par exemple de percevoir 85 000 euros du groupe LR du Conseil général. Cet argent doit-il être déduit des subventions ?

Une autre question s'avère également complexe. Il ne serait pas possible que deux clubs pratiquent le même sport sans avoir une discussion sur l'attribution des créneaux et des subventions. Le règlement intérieur explique que tout nouveau club devra s'inscrire dans le paysage sportif de la ville.

Ces points devront être précisés dans la convention d'objectifs.

Monsieur le Maire

La volonté de l'OMS est d'éviter que deux clubs couvrent la même activité, car une telle situation entraînerait une concurrence. Or il existe déjà des difficultés à développer le sport féminin dans certains clubs, faute de structures. Pour un club donné, l'OMS veut développer le sport pour tous. Une équipe du club de volley est passée professionnelle. Il est important de pouvoir également soutenir cette dynamique. Nous participons à les mettre en relation avec des partenaires privés. Le club a obtenu une dérogation de la Fédération française de Volley, dans la mesure où nous nous sommes engagés à ouvrir la Halle des sports en 2017.

Madame KADRI

Sur le fond, la convention n'appelle pas de remarque. Cependant, nous regrettons l'absence de débat sur la politique sportive de Villejuif. La municipalité se décharge totalement sur les clubs. Il existe un réel manque de transparence qui risque de mettre les clubs en difficulté, voire de les opposer les uns aux autres.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, pour obtenir un créneau, il faut être celui qui crie le plus fort. L'OMS va être un élément fédérateur. Il apportera un premier niveau d'appréciation. Nous ne nous dégageons pas de nos responsabilités. Nous nous appuyons sur les responsables sportifs. Une personne de l'OMS sera chargée de gérer ces relations.

Chaque club peut fonctionner de manière autonome, et l'objectif de l'OMS est de proposer une cohérence. Actuellement, il est impossible de connaître tous les événements sportifs. L'OMS permettra de fédérer les informations. Je souhaite que nous intégrions une rubrique sport dans le guide des programmes de VNV.

Monsieur LIPIETZ

Je me réjouis que la politique de l'OMS consiste à se limiter à un club par sport. Or il me semble que certains sports sont déjà pris en charge par deux clubs, comme le futsal ou l'athlétisme.

Monsieur le Maire

Seul le futsal est porté par deux clubs.

Monsieur LAFON

La convention permettra de créer l'OMS, en substitut de l'USV. Pour le reste, rien ne changera. Pour qu'un Villejuifois pratique un sport, il doit disposer des équipements adéquats et adhérer à un club en contrepartie d'une cotisation. Or celle-ci ne couvre pas tous les besoins du club. La ville devra continuer à payer des équipements et des subventions. A quoi servira cet OMS ?

L'OMS peut exclure un club qui ne respecterait pas ses statuts. Mais qu'advient-il d'un club qui n'appartient plus à l'OMS ? Cette question s'est déjà posée par le passé. L'ASFI est née en opposition à l'USV. Que fera la municipalité si plusieurs clubs veulent quitter l'OMS ? L'OMS ne réglera pas tous les problèmes. L'essentiel pour la ville est d'attribuer les moyens suffisants au développement de la pratique sportive.

L'OMS a été créé pour des raisons politiques. Or les gens qui pratiquent un sport appartiennent à toutes les familles politiques. Vous avez fait appel à un expert. Mais celui-ci va rapidement constater qu'il ne pourra rien apporter de plus. Les clubs ne s'intéressent pas du tout à l'OMS.

Monsieur LECAVELIER

Monsieur LAFON, vous affirmez qu'un club repose sur les équipements et les subventions. Vous oubliez de mentionner les bénévoles. Or ces derniers ont besoin de soutiens pour faire vivre leur association. L'OMS jouera pleinement son rôle à ce niveau.

Monsieur BADEL

J'ai le regret de constater que nous ne parlons toujours pas de politique sportive. Vous vous concentrez sur cet OMS comme s'il s'agissait d'un Graal. On a le sentiment que vous avez voulu rayer l'USV de la carte. Quelle politique sportive souhaitez-vous mettre en œuvre ? Comment les subventions seront-elles attribuées ?

Vous souhaitez soutenir le sport de haut niveau et les équipes professionnelles. Or pour les sports de faible notoriété, les financements sont essentiellement publics. Cette démarche représente donc un risque pour la collectivité. Je souhaite que vous nous présentiez clairement vos choix en matière de politique sportive.

Notre groupe s'abstiendra.

Monsieur le Maire

La ville compte 5 700 licenciés, soit environ 10 % de la population. Ce taux atteint en moyenne 16 % dans les villes voisines de strate équivalente. Nous ne disposons pas des équipements suffisants pour augmenter la pratique sportive. En juin 2017, nous vous présenterons la restitution de l'étude sur les équipements et la prospective. Nous vous présenterons également la politique sportive après y avoir travaillé avec l'OMS et notre directeur de la jeunesse et des sports.

L'objectif de l'OMS est la transparence entre tous les clubs. Aujourd'hui, un club peut recevoir des subventions de la ville, du département, de la région, ou être soutenu par un sponsor. L'OMS permettra d'avoir une vision globale des financements.

Madame DA SILVA PEREIRA

Nous ne savons toujours pas s'il s'agit d'un Office municipal des sports ou d'un Office des sports.

Monsieur le Maire

La convention mentionne bien l'OMS et non pas l'OS.

Madame DA SILVA PEREIRA

Lors de la précédente séance, l'adjoint au sport n'avait pas été capable de nous éclairer sur ce sujet.

L'OMS a vocation à remplacer l'USV que certains d'entre vous avaient rebaptisé « *l'Union Soviétique de Villejuif* ». Nous connaissons les raisons qui vous ont amené à créer cette association. Je ne me fais pas l'avocate de l'USV. L'OMS travaillera avec les mêmes acteurs du mouvement sportif que l'USV.

Vous annoncez que nous pourrions discuter de politique sportive en juin, car vous souhaitez en discuter avec le nouveau directeur des sports au préalable. Or vous avez été élus. Une politique des sports, au même titre qu'une politique d'urbanisme ou sociale, relève bien des décisions des élus et non de l'administration. Or, depuis trois ans, vous ne prenez aucune décision, laissant croire que l'OMS portera demain la politique sportive de Villejuif. Pourtant, nous apprenons que des élus de la majorité et de l'opposition décideront du montant des subventions. Je ne comprends pas bien vos objectifs. Si vous n'avez aucune politique sportive en tête, que deviendra le service des sports de Villejuif ?

Avec cette convention, vous vous défaussez d'un certain nombre de vos responsabilités. Les problèmes d'accès aux équipements continueront de se poser. Pour réclamer des créneaux, les clubs ne se dirigeront plus vers la mairie, mais vers l'OMS. De plus, la convention ne précise pas les moyens financiers accordés à l'OMS. Vous avez indiqué qu'aucun agent municipal ne serait mis à disposition de l'OMS. Comment allons-nous soutenir cette association ?

L'OMS doit adhérer à la Fédération des OMS. Nous ne connaissons pas le montant des cotisations à l'OMS.

Monsieur le Maire

Il revient au bureau de l'OMS d'en définir le montant.

Madame DA SILVA PEREIRA

Les adhérents vont peut-être voir leur cotisation diminuer l'année prochaine, après deux années de hausse en raison de la baisse des subventions aux clubs.

J'aimerais également que vous me répondiez sur l'avenir des services sport de la ville.

Monsieur le Maire

Les créneaux du périscolaire et du scolaire resteront de la responsabilité de la ville.

Des rumeurs ont circulé concernant une possibilité de préemption du terrain des boulistes par la mairie. J'ai écrit un courrier officiel pour assurer aux boulistes que leur espace était préservé.

Monsieur OBADIA

Nous nous situons dans nouveau cycle politique. Nous ne sommes pas favorables au fonctionnement familial précédemment en vigueur. La présidente, la vice-présidente et la trésorière appartenaient à la même famille.

Nous souhaitons que les sportifs s'organisent entre eux. Le directeur des sports assurera le lien entre les clubs et la municipalité. Le fonctionnement des OMS est stéréotypé et permet d'éviter de nombreuses dérives.

Les budgets n'ont pas encore été discutés. L'OMS nous soumettra des propositions. La politique sportive sera portée par le Conseil après discussion entre notre majorité et l'opposition.

Madame TAILLE POLIAN

Monsieur le Maire, vous dites en creux qu'en dehors des créneaux scolaires, l'OMS aura la responsabilité de tous les autres créneaux, dans une situation de pénurie des locaux. Vous jugez par ailleurs que la pratique sportive est insuffisante à Villejuif. On ne peut pas déléguer la gestion de l'intérêt général à une association. Au sein d'une structure comme l'OMS, des rapports de force

vont se faire jour, en fonction de la taille des clubs. La municipalité doit garder la maîtrise de la répartition des créneaux en fonction d'une politique sportive. Sans orientation, on va laisser les dirigeants sportifs gérer seuls. Monsieur OBADIA, qui se fait le pourfendeur de la commission paritaire, nous donne des leçons de transparence. Vous nous présentez une convention qui prévoit que des représentants du Conseil municipal soient impliqués, sans aucune précision sur leur nombre. Vous avez été dépassés par le temps. Vous auriez dû mettre en place des outils pour mettre en œuvre votre politique sportive afin que l'OMS assure la concertation entre les clubs, en relation avec le Conseil municipal.

Il ne faut pas laisser la responsabilité de la gestion des créneaux à l'OMS. Le service public doit défendre l'intérêt général. Les bénévoles donnent de leur temps et de leur énergie. Ils militent pour développer leur pratique. Dans ce contexte de pénurie, des désaccords vont nécessairement advenir. La municipalité devra prendre ses responsabilités. Nous continuerons à voter les subventions club par club.

Le calendrier est totalement bancal. De nombreuses questions restent sans réponse. Nous demeurons très circonspects. Nous accordons toute notre confiance aux dirigeants sportifs. Mais faites attention à ne pas monter les dirigeants les uns contre les autres en leur attribuant des responsabilités qu'ils n'ont pas à assumer !

Monsieur le Maire

L'USV Union n'avait d'union que le nom. L'OMS aura un rôle fédérateur et formulera des propositions. La ville et la commission seront en situation de décider. Demain, cet organe fédérateur sportif sera en position de réunir tous les clubs.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
10 ABSTENTIONS Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat,
Mme KADRI avec mandat, Mme LEYDIER, M. BADEL, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON

3. Délibération n° 126/2016 : Désignation d'un représentant de la commune au comité syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) (rapport n° 16-10-204)

Monsieur le Maire

Etes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Le Conseil municipal se prononce favorablement pour un vote à main levée.

Monsieur le Maire

Qui est candidat ?

Monsieur DUCELLIER annonce sa candidature.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

17 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA-PEREIRA avec mandat, Mme KADRI avec mandat, Mme LEYDIER, M. BADEL, Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

4. Délibération n° 127/2016 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris (rapport n° 16-10-103)

Monsieur le Maire

Lors du dernier Conseil métropolitain, le président Ollier a déclaré qu'il souhaitait que les maires soient titulaires. Je m'y refuse pour différentes raisons. Monsieur VIDAL est candidat comme titulaire et Monsieur MOSTACCI comme suppléant.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

17 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA-PEREIRA avec mandat, Mme KADRI avec mandat, Mme LEYDIER, M. BADEL, Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

Monsieur le Maire

Le travail au niveau de la CLECT est à la fois très important et complexe.

Monsieur GIRARD

Nous estimons qu'il revient à la majorité de représenter Villejuif à la CLECT. Nous espérons qu'ils défendront notre ville. Au-delà ce qui peut différencier la majorité de l'opposition, nous sommes tous attachés à l'avenir de Villejuif. Des points importants seront négociés au sein de cette commission. Vous devez mettre en place une commission d'échange au niveau municipal pour débattre sur ces sujets.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur VIDAL

Vous pouvez compter sur moi pour défendre Villejuif. Je siége à la fois à la CLECT du T12 et de la Métropole. Je m'engage à rapporter les dossiers à l'ensemble du Conseil. Nous pourrions ainsi bénéficier de vos avis sur des sujets complexes.

Monsieur le Maire

Je compte convoquer une commission pour échanger autour de l'élaboration budgétaire du T12. Je constate des postures partisans au niveau du Territoire. Il faut pouvoir défendre Villejuif.

Monsieur LIPIETZ

La CLECT est une purge ! Seul un maire adjoint équipé de logiciels et aidé par les services peut suivre ces dossiers. Cependant, les enjeux sont parfaitement politiques. La question de la mutualisation de telle ou telle compétence constituera l'enjeu tant de la Métropole que du T12. Certains s'opposent par exemple à ce que la culture soit prise en charge par le T12. L'élaboration du pacte fiscal et social implique des choix très importants. Notre commune est plus pauvre que Chevilly ou Rungis. Plus nous collectiviserons, plus le territoire nous rapportera. Cependant, cette ligne n'est pas majoritaire au sein du T12.

Monsieur VIDAL

Les débats au T12 se limitent majoritairement à des logiques partisans. Les questions seront certainement plus techniques à la CLECT. J'espère être à la hauteur des enjeux. Je me ferai aider par la DAF. Une commission a été mise en place. J'y rapporterai l'ensemble des points. J'espère que nous fonctionnerons de manière collégiale sur ces questions.

Monsieur le Maire

Je ne partage pas totalement les propos de Monsieur LIPIETZ. La différence tient surtout entre les communes qui ont travaillé auparavant en intercommunalité et celles qui étaient restées isolées.

Monsieur HAREL

Compte tenu de la complexité des intérêts pour défendre les intérêts de la ville, je note que Monsieur OBADIA assume sa trahison. Il vous impose Monsieur MOSTACCI, qui est totalement incompétent pour assister Monsieur VIDAL. J'aurais préféré que vous me proposiez ce poste. Je souhaite à Monsieur MOSTACCI de disposer de suffisamment de temps pour comprendre ces dossiers très complexes.

Monsieur le Maire

Je ne peux pas accepter ce genre de propos. Je vous demande de retirer le mot « *incompétent* ».

Monsieur HAREL

Je le retire.

Monsieur VIDAL

Il est toujours plus agréable de travailler avec des gens de bonne volonté et qui ont envie d'apprendre.

5. **Délibération n° 128/2016 : Garantie communale pour un prêt PAM, contracté par ANTIN résidences, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 1.749.023 euros, pour la réhabilitation de 60 logements de la résidence AVPA au 119-129, avenue de Paris (rapport n° 16-10-101)**

Monsieur LIPIETZ

Il est à noter que le taux d'emprunt est très peu élevé.

La première commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

6. **Délibération n° 129/2016 : Subventions allouées au mouvement associatif local (hors mouvement sportif) – Année 2016 (rapport n° 16-10-308)**

Madame DUBOILLE

Le budget des subventions municipales aux associations s'élève à 49 360 euros pour l'année 2016. L'aide municipale sur les subventions de fonctionnement allouées aux associations représente en 2016 la moitié de la somme allouée en 2015. Celle-ci comprenait les aides départementales.

Dans ce cadre, trois nouvelles attributions de subvention sont proposées.

- Une subvention de 2 550 euros pour les Toiles d'Edolon.
- Deux subventions d'aides aux projets : 1 800 euros pour Art et Motion et 300 euros pour le Secours Populaire Français.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité en troisième commission.

Madame CORDILLOT

Il est prévu d'examiner le rapport n° 310 en fin de séance. Or celui-ci fait également état d'aides à des projets, dont celui de l'association Art et Motion. Outre les 1 800 euros que vous venez de mentionner, il est prévu de lui attribuer 2 700 euros de subvention ainsi que la mise à disposition de locaux par l'OPH. Certes, ce projet présente un grand intérêt. Mais aucun budget n'est présenté. Pour la clarté, il aurait été préférable de présenter l'ensemble de ces aides dans un même rapport.

De plus, à un tel niveau de financement, nous sommes en droit d'attendre un peu plus d'information sur le budget de cette initiative.

Monsieur VIDAL

Je partage totalement les propos de Madame CORDILLOT. Je demande à séparer les votes, car je m'abstiendrai pour le projet Art et Motion. Il aurait fallu réunir les différentes aides dans un même rapport, non pas pour des problèmes de fond, mais des problèmes de forme.

Monsieur le Maire

Nos services nous avaient conseillé de reporter cette délibération au prochain Conseil. Nous avons souhaité la maintenir, car cette action est en cours. Il est effectivement regrettable d'avoir à examiner un même projet dans deux rapports différents.

Madame CASEL

Je regrette que Monsieur CAPORUSSO ne soit pas présent. De nombreuses associations ont demandé qu'elles puissent bénéficier d'aides aux projets. La commission paritaire a approuvé l'attribution d'une subvention à ce projet d'Art et Motion. Les expositions se font rares à Villejuif. Les HLM ont bien voulu prêter un de leurs locaux qu'il a fallu préparer pour accueillir l'exposition. Le programme de l'association prévoit des ateliers pour les enfants et des conférences. Cette exposition dure trois semaines. Le montant de la subvention représente un faible montant par rapport au budget de cette opération.

Cette année, nous avons pu dégager 13 000 euros pour financer des projets. En commission paritaire, au moment de décider les aides à ce projet, Monsieur CAPORUSSO a expliqué que le budget culture compléterait automatiquement les crédits pour ce projet. Cette association va donc recevoir une aide de deux budgets différents.

Monsieur le Maire

Un certain nombre de règles ont été mises en place au niveau de la Maison des associations pour l'attribution des aides. Nous souhaitons que ce type de projets passe en commission paritaire, qui doit rendre un avis. S'il est favorable, nous proposerons d'attribuer une aide en Conseil municipal. Nous nous excusons de la manière dont ce dossier a été traité.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Nous voulons défendre ce projet très ambitieux qui mêle des scientifiques et des artistes et qui rencontre un grand succès. Il mériterait un espace plus adapté.

Monsieur le Maire

Des discussions sont entamées pour trouver un espace d'exposition pérenne en centre-ville.

Monsieur BADEL

Personne ne trouve choquant qu'un même projet reçoive deux types de subventions. En revanche, il est anormal que nous ne disposions pas d'un plan de financement et d'une présentation globale du projet ainsi que du soutien que la ville va lui accorder.

Monsieur le Maire

Je propose de séparer les votes pour chacune des dotations.

Monsieur le Maire met les trois délibérations aux voix.

- Subvention à l'association Les Toiles d'Edolon

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- Subvention à l'association Art et Motion

***ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
1 ABSTENTION (M. VIDAL)***

- Subvention à l'association Secours Populaire Français

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Délibération n° 130/2016 : Subvention au titre de l'aide pratique amateur versée en 2016 à la Compagnie de Théâtre de La Jacquerie (rapport n° 16-10-303)

Madame ANREP-LE BAIL

La subvention proposée s'élève à 4 000 euros.

La troisième commission a émis un avis favorable, moins une abstention. Une question a porté sur le montant de la subvention accordée en 2015. Elle s'élevait à 7 000 euros.

Monsieur GIRARD

Je me suis abstenu en troisième commission, car je m'interroge sur l'évolution des subventions. On constate un très fort désengagement de la municipalité. Vous assurez que vous répondez aux besoins du Théâtre de la Jacquerie. Cette compagnie fait en réalité face à une spirale infernale de baisse de ses subventions. Ce rapport reflète le désengagement culturel de Villejuif.

Madame TAILLE POLIAN

La danse et la musique ont été déléguées à l'intercommunalité. En revanche, les pratiques amateurs comme le théâtre et les arts plastiques relèvent toujours de la ville. La subvention est en baisse alors

que les besoins sont criants. Pour le théâtre, les inscriptions sont closes le lendemain de l'ouverture. J'appelle de mes vœux une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire

Une étude a été examinée en bureau municipal. Notre ambition consiste, à moyen terme, à redonner un réel élan culturel et artistique aux deux MPT. L'une serait orientée vers la création et l'autre vers la production. Le directeur de l'école de musique est obligé de refuser des inscriptions. La ville est passée de 51 000 à 57 000 habitants en quatre ans. Nous faisons face à un problème global.

Madame TAILLE POLIAN

Les listes d'attente sont très longues au conservatoire. Beaucoup d'enfants ne peuvent pas pratiquer l'instrument de leur choix.

Les deux MPT sont rattachées à la culture, ce qui soulève la question de la place qu'elles occupaient pour les associations et en termes de lien social.

Cette ville souffre d'un déficit d'équipements culturels. Il serait intéressant d'y revenir.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Délibération n° 131/2016 : Attribution d'aides pour l'accompagnement de sportifs de haut niveau amateur, au titre de la saison sportive 2016 (rapport n° 16-10-309)

Madame YAPO

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité apporter son soutien à Madame Augustina ESPRIT, en lui attribuant une aide à hauteur de 1 000 euros. Athlète de haut niveau, Augustina ESPRIT est membre de l'ASF. Elle souhaite participer aux championnats du monde Master en Australie du 26 octobre au 6 novembre. En contrepartie, elle devra véhiculer les notions de respect, de partage, de tolérance. Elle devra également apporter son concours à l'organisation d'actions de sensibilisation au sport à destination des jeunes.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur GIRARD

Je voudrais exprimer ma nostalgie pour les « *Contrats de réussite solidaire* », dont l'objectif était de soutenir les jeunes en contrepartie d'actions citoyennes. Nous n'avons plus signé aucun contrat depuis deux ans. En outre, la commission d'aide aux projets créée en début de mandat ne s'est jamais réunie. Doit-on considérer qu'elle existe toujours ?

Par ailleurs, nous avons voté une subvention avec Trésor MAKUNDA pour financer sa participation aux Jeux Paralympiques. Nous avons alors eu un débat intéressant sur le contrat d'image et le mécénat. Nous devrions aborder ces questions à nouveau.

Monsieur le Maire

Trésor MAKUNDA n'a malheureusement pas pu participer aux Jeux Paralympiques suite à un changement de guide qui a complexifié son entraînement. Il se prépare pour les prochains championnats.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Délibération n° 132/2016 : Attribution de subventions aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2015/2016 (rapport n° 16-10-311)

Madame BERTON

Toutes les associations ayant déposé des demandes de subvention ont reçu des réponses favorables à hauteur de la subvention demandée. Bien que toutes ces demandes aient été honorées, il est à noter que le budget n'est pas épuisé.

L'attribution des subventions se fait selon différents barèmes : le montant demandé, la destination, l'intérêt sportif, l'intérêt sur le monde, la cohésion du groupe.

Le groupe de futsal est subventionné pour un séjour en Malaisie, pays très équipé dans cette discipline. Le tarif du séjour est compétitif. En outre, ce projet va contribuer à la cohésion du groupe.

Au total, 142 sportifs et leur encadrement partiront pour des séjours dans les disciplines suivantes : athlétisme, boxe, natation, roller, futsal.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VIDAL

Je souhaite que les votes soient scindés, car je m'abstiendrai pour la subvention accordée au futsal. Cette seule association récupère près de 30 % des aides. Le chèque moyen est de 88 euros par participant. Néanmoins, on note une grande différence entre les 50 euros pour un stage à Vierzon et 140 euros pour le stage en Malaisie. De plus, il s'avère que la Malaisie est 72^{ème} dans le classement FIFA du futsal. Je ne pense pas qu'il s'agisse de la destination idéale pour se perfectionner. Enfin je souhaite savoir si des critères sociaux sont pris en compte dans l'attribution des subventions.

Monsieur BADEL

Je partage totalement les propos de Monsieur VIDAL.

Monsieur LIPIETZ

Je m'abstiendrai également, la situation des deux clubs de futsal n'étant pas réglée.

Monsieur LAFON

Que ferait l'OMS face à une telle situation ? Il reviendra toujours au Conseil municipal de trancher.

Monsieur le Maire

Le budget alloué s'élève à 15 000 euros. Or le total des demandes n'atteint que 12 540 euros. D'autres sportifs auraient pu profiter d'un stage. Pour une plus grande équité, nous pourrions travailler avec l'OMS à la mise en place de critères.

Je voterai pour ces aides. Je partage néanmoins les remarques qui ont été formulées.

Monsieur le Maire met les délibérations aux voix.

Subvention ASFI (1)

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Subvention ASFI (2)

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Subvention USV Académie de boxe

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Subvention USV Natation

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Subvention USV Roller

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Subvention Villejuif City Futsal

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

23 ABSTENTIONS (M. VIDAL, Mme LOUDIERE, Mme CASEL, Mme CORDILLOT avec mandat, Mme DA SILVA-PEREIRA avec mandat, Mme LEYDIER avec mandat, M. BADEL, Mme HAMIDI, Mme BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, Mme ARLE, M. HAREL avec mandat, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

10. Délibération n° 133/2016 : Approbation de l'avenant n° 3 pour la non-application de la clause de révision annuelle des tarifs de la restauration collective au 1er juillet 2016 (rapport n° 16-10-301)

Madame OUCHARD

Cette délibération concerne la tarification du repas en restauration scolaire. Son prix, fixé à 5,99 euros, n'a pas augmenté depuis 2013. Le prix du goûter est passé à 1,9 euro.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité par la troisième commission.

Madame CORDILLOT

Je tiens à préciser que le prix du repas n'a pas évolué depuis 2010.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Délibération n° 134/2016 : Demande de subvention au Conseil régional pour financer des équipements de la Police Municipale (rapport n° 16-10-214)

Monsieur MOSTACCI

Par une délibération du 21 janvier 2016, le Conseil Régional a voté la mise en œuvre du dispositif dit « *bouclier de sécurité* ». La délibération du 18 mai 2016 de la commission permanente du Conseil Régional a approuvé les règlements d'intervention dans les trois domaines concernés par ce dispositif :

- Soutien à l'équipement des polices municipales.
- Aide à l'équipement en portiques de sécurité.
- Soutien à l'équipement en vidéo protection.

Au regard du règlement d'intervention afférant, la ville peut prétendre à une subvention d'un montant maximal de 30 % des dépenses HT.

Dans le cadre de la création du service de police municipale à Villejuif, un dossier peut être déposé auprès du Conseil Régional suite à l'ouverture de l'appel à projets le 26 mai 2016, de manière à obtenir le co-financement des équipements suivants : cinq gilets pare-balles, 20 bâtons de défense, un véhicule et trois VTT.

La commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur CARVALHO

La protection des agents est une obligation de l'employeur. Nous devons les doter des équipements individuels.

Madame CORDILLOT

Nous avons voté contre la création d'une police municipale. Vous nous aviez promis que cette police mènerait de nombreuses actions de prévention. Or nous ne constatons aucune action dans ce domaine. Les employeurs devant remplir un certain nombre d'obligations, nous nous abstenons.

Madame TAILLE POLIAN

Nous ne sommes pas opposés à ce que la municipalité demande une subvention pour financer les équipements de la police municipale. Par conséquent, nous nous abstenons.

Cependant, je tiens à souligner que le diagnostic local de sécurité ne nous a toujours pas été transmis. Les orientations données à ce service de police devaient nous être présentées. Nous ne savons pas précisément quelle est la part de la prévention dans les missions de cette police municipale. Pendant ce temps, vous recrutez des agents et le service va être installé dans un nouveau local. Il serait temps que nous puissions obtenir ces précisions afin que le Conseil puisse débattre de ce sujet important.

Monsieur le Maire

Je propose de vous transmettre le document relatif aux missions de la police.

Depuis sa création, la police a enregistré 170 mains courantes et rédigé 30 rapports. Elle a participé à la mission de prévention routière auprès des enfants dans les écoles.

De plus, un important travail de fond a été réalisé par le directeur de la prévention et sécurité et par le chef de police sur une refonte complète de tous les arrêtés. Près de 180 arrêtés nécessitaient des correctifs ou des mises à jour.

La police est également très impliquée dans l'état d'urgence. Nous n'avons pas de point d'attention de la part de l'Education nationale quant à l'application de mesures liées à l'état d'urgence autour des groupes scolaires à Villejuif.

Monsieur CARVALHO

Je m'engage à envoyer à l'ensemble des Conseillers municipaux le document relation aux missions de la police municipale, ainsi que les éléments concernant les effectifs.

Monsieur LIPIETZ

La police mène un véritable travail d'ilotier. J'apprécie les rapports qu'ils entretiennent avec la population.

Qui s'occupe de faire respecter les arrêtés ? Un ou deux promoteurs recouvrent d'affiches le mobilier urbain le long de la Nationale 7. J'espère que la police pourra faire respecter la loi. Certains plots sont pliés, ce qui rend la circulation à vélo dangereuse. L'espace cycliste progresse dans notre ville. Les agents pourraient contribuer plus fortement à sa mise en œuvre, d'autant qu'il existe peu d'indications dans les rues cyclables à contresens. Ils pourraient jouer un rôle de pédagogie, notamment auprès des automobilistes.

Monsieur le Maire

Nous voulons mettre en place des rotations d'équipes sept jours sur sept, selon des horaires adaptés. Auparavant, une équipe travaillait de 9h à 17h, à l'exception du mercredi et du samedi après-midi. Il était difficile de faire respecter l'arrêté sur le stationnement. L'objectif est d'établir une adéquation entre l'arrêté et l'organisation des équipes, y compris les samedis et dimanches.

La brigade commence à tourner avec trois vélos, notamment autour des écoles. La police va également constituer un point d'accueil. Nous avons rédigé une convention entre la police municipale et la police nationale. Elle permettra de bien définir le rôle de chacun.

Près de 400 voitures ventouses ont été enlevées en 2015, et 182 sont en attente dans la ville. Les agents assurent déjà un relevé. Cette compétence reviendra pleinement aux villes à partir du 1^{er} janvier.

Monsieur BADEL

En cohérence avec mes positions sur la police municipale, je voterai pour ce rapport. Les équipements semblent avoir été évalués au mieux.

Je partage les premières impressions sur l'activité des agents sur le terrain. Il nous manque néanmoins une présentation structurée de ce service, ses activités, en regard des différentes missions qui lui sont dévolues.

Ce service prend beaucoup du temps avant de se mettre en œuvre. Je souhaite qu'il soit doté des moyens nécessaires à son action et qu'il s'active pour répondre aux objectifs de tranquillité publique.

Ma collègue s'abstiendra.

Monsieur le Maire

Il existe une grande différence entre les attentes liées à l'état d'urgence et les moyens qui nous sont alloués. Lors du Forum de rentrée, nous avons dû respecter un certain nombre de conditions de sécurité. Mais des moyens ont été mis en place par la ville.

Madame CASEL

Le Vélib' arrivera à Villejuif à la fin 2017. Nous initierons alors une grande campagne de sensibilisation dans la ville.

Monsieur CARVALHO

Nous rencontrons des difficultés dans le recrutement des policiers.

Les pistes cyclables constituent l'une des priorités de nos agents. Les règles ont changé. Ils font tout leur possible pour les faire respecter.

Concernant les affichages sauvages, nous appliquons les mêmes règles que pour les affiches des partis politiques.

S'agissant des plots pliés, j'invite chacun à transmettre leurs photos aux services pour régler ce type de problème. Cependant, nous avons des difficultés à intervenir sur la RD7, car cette route est départementale.

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre du bouclier de sécurité mis en place par la région. L'aide peut atteindre 30 % des équipements commandés. Les cinq gilets par balle sont destinés aux cinq policiers qui seront intégrés avant la fin de l'année et dont nous connaissons déjà les mensurations.

Monsieur le Maire

Nous avons mis en place le dispositif « *Allo propreté* » qui a été complété par la possibilité d'envoyer une photo. Nous souhaitons faire évoluer ce service de manière à ce que chaque citoyen puisse émettre un signalement, y compris pour des problèmes de mobiliers urbains. Cependant, dans ce domaine, les délais de prise en compte peuvent être plus longs.

Madame GANDAIS

Pour que les promoteurs retirent leurs affiches, nous devons prendre des photos et les envoyer à « *Allo propreté* ». Les agents de police ne peuvent-ils pas retirer les affiches eux-mêmes ?

Monsieur le Maire

Il revient au contrevenant d'assumer tout non-respect de l'espace urbain. Dans le cas présent, un courrier du Maire sera transmis au promoteur concerné, lui demandant de procéder au nettoyage. Nous devons également respecter nos agents dans leur mission.

Monsieur HAREL

Des commissions sont mises en place actuellement pour étudier la difficulté que des communes rencontrent au niveau des systèmes de vidéosurveillance. Celles-ci financent des caméras, mais ne peuvent accéder aux fichiers. Il convient peut-être d'attendre avant de signer le protocole.

Monsieur BOUNEGTA

Certains partis ne respectent pas les panneaux d'affichage libre. Nous allons procéder à des constats par des agents assermentés et demander l'enlèvement de ces affiches. A défaut, la municipalité fera le nécessaire et enverra la facture aux responsables de ces affichages.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

9 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA-PEREIRA avec mandat, Mme KADRI avec mandat, Mme LEYDIER, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

12. Délibération n° 135/2016 : Aménagement et changement d'affectation des locaux rue Georges-Le-Bigot pour le Service de la Police Municipale – autorisation de permis de construire (rapport n° 16-10-216)

Monsieur MOSTACCI

Actuellement, les locaux au 29 rue Georges Le Bigot sont utilisés par la Direction des affaires financières. Il a été décidé de délocaliser ces services au profit de l'implantation du service de la Police Municipale. Ce lieu central permettra d'accueillir tous les publics dans de bonnes conditions. Pour mener à bien le projet, il convient de réaliser, après avis des instances consultatives, des interventions techniques de sécurisation du lieu et des aménagements des locaux.

Eu égard à la nature de l'opération et des travaux à conduire, il convient de déposer pour instruction un dossier de permis de construire.

La commission a donné un avis favorable, moins deux abstentions.

Madame CORDILLOT

Le rapport précise que ces aménagements auraient lieu après avis des instances consultatives. Quand seront-elles consultées ?

Monsieur le Maire

Une phase de concertation a été lancée depuis le mois de septembre. La consultation se tiendra le 22 novembre.

Madame TAILLE POLIAN

Nous nous abstenons. En attendant cette consultation, je voudrais relayer les inquiétudes des agents de la Direction des affaires financières. Tous les temps de la concertation doivent être respectés pour que le dialogue social se passe dans de bonnes conditions.

Madame DA SILVA PEREIRA

Avez-vous une idée du montant des travaux ? En effet, j'avais cru comprendre que cette localisation serait provisoire.

Monsieur le Maire

Nous avons négocié un bail sur une durée suffisamment longue qui va nous permettre de lancer une réelle étude de programmation pour la recentralisation de nos services, qui sont actuellement dispersés. Le temps que cette première étape soit menée à bien, le projet pourra être lancé dans plusieurs années. Par conséquent, l'occupation proposée se fera pendant la durée de ce travail de programmation. A terme, nous aimerions pouvoir rassembler en centre-ville les services, ainsi que la maison des seniors et la maison des citoyens. Concernant le coût des travaux, nous vous apporterons des éléments lors du prochain Conseil.

Monsieur LIPIETZ

Pourquoi n'attendons-nous pas l'examen par le CT avant de voter ?

Monsieur le Maire

La délibération se limite à une autorisation administrative. Nous souhaitons gérer ce dossier dans un délai restreint.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

16 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT avec mandat, Mme DA SILVA-PEREIRA avec mandat, Mme LEYDIER avec mandat, Mme HAMIDI, Mme BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat, M. GIRARD, Mme TAILLE-POLIAN, M. LAFON)

13. Délibération n° 136/2016 : Bail civil entre le département du Val-de-Marne et la commune de Villejuif pour la mise à disposition des locaux sis 153 – 155, rue Jean-Jaurès et 133 – 143, rue Jean-Jaurès à Villejuif cadastrés section v numéro 316 et v numéro 287 (rapport n° 16-10-211)

Madame CASEL

Ces locaux seront bientôt mis à notre disposition.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité. Madame CORDILLOT a demandé que la famille Le Bigot, dont le nom avait été donné à la Maison des associations, soit prévenue.

Monsieur le Maire

J'ai pris note de ce point. Par respect pour la famille, il est important de pouvoir lui indiquer ce changement.

Madame TAILLE POLIAN

Les locaux sont disponibles depuis longtemps. Nous aurions pu gagner du temps sur ce dossier, sachant que les locaux actuels ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, le CT et le CHSCT n'ont pas encore examiné ce dossier. Le département vous avait proposé ces locaux depuis un certain temps.

Monsieur le Maire

Les problèmes d'accessibilité ne sont pas nouveaux. Nous souhaitons pouvoir rendre la Maison des associations et le service des retraités accessibles dans un délai le plus bref possible. Nous avons pu ouvrir des discussions avec le Président du département et aboutir à un accord.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Délibérations n°137/2016 à 138/2016 : Vente par adjudication par la Chambre des Notaires de Paris de biens immobiliers situés à Villejuif (Val-de-Marne) (rapport n° n° 16-10-210)

Monsieur BOUNEGTA

Ce rapport concerne deux biens situés à Villejuif. Le premier se trouve au 18, rue du Lion d'Or. Il s'agit d'une parcelle de 50 m², sur laquelle est construite une maisonnette vétuste de 23 m². La mise à prix est de 24 000 euros.

Le second bien se situe au 64, rue René Hamon. Ce terrain de 138 m² est occupé par une maison ancienne de 64 m². Sa mise à prix est de 190 000 euros.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur le Maire met les deux délibérations aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
1 ABSTENTION (Mme LEYDIER)

15. Délibération n° 139/2016 : Modification des horaires d'ouverture de l'annexe Pasteur et de l'aménagement des horaires de consultation (rapport n° 16-10-307)

Monsieur OBADIA

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Les horaires de l'annexe Pasteur n'étaient pas en adéquation avec la répartition des consultations dans la journée. Les horaires d'ouverture entraînaient une coupure de 11h30 à 14h30. Après étude, l'ouverture se fera à 13h30, ce qui permettra d'organiser les consultations avec une meilleure efficacité et de redéployer du temps de secrétariat.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Délibération n° 140/2016 : Convention relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude de pôle d'échanges de la gare Villejuif Louis-Aragon (rapport n° 16-10-213)

Monsieur FERREIRA NUNES

La société du Grand Paris et le STIF souhaitent financer une étude sur le pôle d'échanges. Lors du dernier Comité de pilotage, il a été convenu que Villejuif se verrait attribuer la fonction de maître d'ouvrage. Il convient de signer une convention tripartite qui définit le contenu de l'étude et précise les modalités de la participation financière de la SGP. Cette étude porte sur l'intermodalité et les aménagements de l'espace public. Elle sera financée par la SGP à concurrence de 100 000 euros HT.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Madame CORDILLOT

En commission, j'ai posé une question sur les modalités de concertation et de consultation des habitants. Cette étude va engager l'avenir de ce pôle majeur de développement des transports. Si l'avis des techniciens est important, celui des usagers l'est tout autant.

Monsieur le Maire

Je participe prochainement à un Comité de chantier de la gare Aragon. Je soulèverai ce point avec la SGP. Le Comité de chantier comporte déjà deux représentants de commerçants et deux représentants des habitants. Un tel projet ne peut se faire que dans la concertation.

Madame GANDAIS

Il est parfaitement clair qu'une telle étude est nécessaire si l'on veut espérer de la cohérence urbaine autour de la gare. Toutefois, nous avons les plus grandes interrogations sur le contenu de l'étude tout comme sur manière dont la ville de Villejuif va piloter cette étude et assurer la maîtrise d'ouvrage. Ce sujet n'est pas à négliger. Cette étude est en effet estimée à 100 000 euros et les périmètres mentionnés sont très importants : 500 m autour de la gare pour l'étude, et 300 m pour les aménagements.

A la lecture de la convention, le contenu de l'étude est peu compréhensible. Il ne mentionne pas du tout le projet urbain autour de la gare ni le schéma d'aménagement du pôle. Certes, la composition du Comité de pôle qui assurera la gouvernance de l'étude est précisée : la Ville, le STIF, la SGP, et les représentants de l'Etat, la région, les autres collectivités territoriales. En revanche, il n'est jamais fait mention des modalités de la concertation avec les habitants, les riverains, les associations de quartier ou les usagers des transports.

Par ailleurs, au regard du compte-rendu du Comité de pilotage du 22 juin, il est à souligner qu'aucun architecte ou urbaniste n'y a participé. La ville n'est représentée que par Monsieur le Maire et Monsieur CARVALHO. On ne trouve donc aucun représentant des commerçants ou des habitants que vous venez de mentionner. Il est donc à craindre que l'immense secteur de 500 m autour de la gare Aragon soit traité de la même manière que les aménagements de la rue Le Bigot.

Refusant que des aménagements aussi décisifs soient conçus sans concertation avec les riverains et les usagers, nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Il ne faut pas confondre Comité de pilotage et Comité de chantier. Les commerçants et les habitants sont bien représentés dans ce dernier. Nous avons organisé une réunion sur l'annexe d'ouvrage à côté du cimetière, rue Jules Joffrin. Nous avons invité tous les riverains. J'ai demandé à ce que les représentants des associations locales participent au Comité de chantier de cette annexe d'ouvrage.

Cette convention porte uniquement sur l'espace public et non sur l'aménagement. La concertation sera bien mise en place.

Monsieur LIPIETZ

La convention porte bien sur l'aménagement. Nous déplorons que rien ne soit prévu en termes de concertation.

Monsieur le Maire

J'ai bien pris note de cette demande.

Monsieur HAREL

J'espère que nous ne serons pas consultés après que les décisions aient été prises. La SGP confie à des architectes la conception de gares sans inclure les aménagements autour. On risque de se trouver devant le fait accompli. Les architectes vont nous imposer leurs créations. Il serait utile que nous puissions nous défendre.

Monsieur le Maire

Les projets de gare ont donné lieu à des concours d'architecte. Un collège fait un choix qui ne peut pas être modifié. La ville était représentée dans ce collège.

Dans le cas des résidences ADOMA, la ville ne compte que deux représentants au sein d'un collège de 12 personnes. Nous devons composer avec ces procédures publiques.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
7 CONTRE (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS,
M. LIPIETZ, MME LAMBERT-DAUVERGNE avec mandat)
2 ABSTENIONS (Mme LEYDIER, M. BADEL)

17. Délibération n° 141/2016 : Convention cadre de financement des études et travaux de mise en compatibilité des biens de la ville de Villejuif nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express (rapport n° 16-10-203)

Monsieur BOUNEGTA

Cette convention concerne les biens de Villejuif impactés par les travaux liés à la réalisation de la gare Villejuif Aragon pour le futur Grand Paris Express. Ces travaux doivent permettre de libérer l'espace nécessaire ou de rendre les ouvrages compatibles avec ce projet. La ville est maître d'ouvrage de ces travaux. A ce titre, elle est la garante de leur bonne exécution.

La commission a rendu un avis favorable unanime.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire

Je me félicite de la façon dont nous travaillons avec la SGP. Un ouvrage annexe doit être réalisé pour la ligne 14. Après étude des sous-sols, il s'avère que cet ouvrage ne pourra être réalisé que sur le parking du lycée Darius Milhaud, alors que celui-ci doit subir d'importants travaux. La SGP cherche des moyens pour éviter de perturber la vie du lycée. J'apprécie la démarche et l'écoute de la SGP.

18. Délibération n° 142/2016 : Convention subséquente relative au financement des travaux pour la mise en compatibilité des biens de la ville de Villejuif nécessaires à la réalisation de la gare Villejuif Louis-Aragon (tronçon 3 du Grand Paris Express – phase 1) (rapport n° 16-10-202)

Monsieur BOUNEGTA

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Délibération n° 143/2016 : Convention sur le pilotage et la coordination de la démarche Contrat Local de Santé. Montant de la subvention 2016 : 20 000 € (rapport n° 16-10-306)

Monsieur OBADIA

Nous avons déjà signé une convention avec l'ARS pour la réalisation d'un Contrat Local de Santé. Pour l'année 2016, une subvention de 20 000 euros est proposée.

La commission a rendu favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. Délibération n° 144/2016 : Convention portant sur le dépistage de la tuberculose chez les cas contacts adressés par le CLAT et sur l'organisation de vaccinations gratuites. Montant de la subvention 2016 : 31 600 € (rapport n° 16-10-305)

Monsieur OBADIA

L'ARS contracte avec la ville pour déléguer un certain nombre de mesures de santé.

La troisième commission a rendu favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

21. Délibération n° 145/2016 : Convention portant sur l'organisation et le fonctionnement d'un Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) entre la commune de Villejuif et l'Amicale des Médecins de Villejuif – approbation et signature (rapport n° 16-10-302)

Monsieur OBADIA

Cette convention vise à faire fonctionner le SAMI la nuit et le week-end. Le SAMI était à l'origine partagé avec Cachan, Gentilly et Bicêtre. Les villes de Cachan et Gentilly se sont défaussées depuis plusieurs années. Bicêtre a fait savoir que, compte tenu de restrictions budgétaires, elle retirait sa participation de 12 000 euros par an au SAMI. La ville de Villejuif se substitue donc à Bicêtre en subventionnant totalement le gardiennage. Je vais demander que le SAMI soit renommé « *SAMI de Villejuif* ».

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur GIRARD

Le SAMI joue un rôle important auprès de la population. Je ne souhaite pas que l'on abandonne ce service, d'autant que les informations ne sont pas très réjouissantes concernant le désengagement des médecins généralistes à Villejuif. En effet, six médecins généralistes vont partir à la retraite et ne seront pas remplacés.

Monsieur OBADIA

Nous étions censés fermer les centres de santé et le SAMI, ce qui était totalement faux. Nous assumons totalement le SAMI. L'année dernière, nous avons adopté une subvention supplémentaire pour pallier au retrait de Bicêtre. Le social et le médicosocial correspondent bien aux objectifs de notre municipalité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. Délibération n°146/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la société NAFILYANT et partenaires et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 55-57-59 avenue de la République (rapport n° 16-10-206)

Monsieur DUCCELLIER

Les travaux du groupe scolaire Jean Vilar et le projet des Réservoirs nous amènent à rechercher des financements complémentaires, dont une majoration du taux de la taxe d'aménagement et l'instauration de conventions de PUP. La ville a déjà instauré une taxe d'aménagement majorée à 9 % sur la zone UA du PLU. Le PUP est un outil de financement des équipements publics consistant à exonérer les constructions de la part communale de la taxe d'aménagement pendant une durée définie, en contrepartie d'un versement immédiat. Cette opération prévoit la construction

d'un ensemble immobilier comprenant 45 logements pour une surface de 2 606 m², accompagnés de 45 places de stationnement. La convention PUP prévoit un versement de 215 000 euros.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame CORDILLOT

Mon intervention porte sur ce rapport et les trois suivants, qui concernent également des PUP.

Nous n'avons eu connaissance de ces projets immobiliers qu'en raison de la mise en place de ces PUP. Par conséquent, tout autre projet qui ne fait pas l'objet d'un PUP n'est jamais examiné. Or l'article 51 de notre règlement intérieur précise que : « *La deuxième commission chargée notamment du développement urbain et de l'habitat examinera les permis de construire conséquents pour avis avant d'être signés par le Maire. Lesdits permis feront l'objet d'une note d'information en séance du Conseil municipal* ». Je demande à nouveau que le règlement intérieur de notre Conseil soit respecté et que tout permis de construire conséquent donne lieu à un examen, accompagné de documents remis en commission et au Conseil.

Par ailleurs, je demande que les Conseillers municipaux soient informés des réunions publiques de présentation de ces permis. Nous pourrions au moins entendre les échanges, d'autant que certains propos ne sont pas repris dans les rapports.

Monsieur OBADIA

Je rappelle à Madame CORDILLOT que, pendant sa mandature, les riverains n'étaient même pas concernés par les projets. Les réunions publiques étaient fictives. Elles étaient organisées sans qu'aucun riverain n'ait été contacté en amont.

Madame TAILLE POLIAN

Je me joins à la demande de Madame CORDILLOT. Vous avez été élu en défendant la transparence contre une certaine opacité. Respectez vos engagements et le règlement intérieur ! Les réponses polémiques de Monsieur OBADIA n'ont pas lieu d'être.

Madame GANDAIS

Mon intervention porte également sur les quatre rapports relatifs aux PUP.

J'ai demandé en deuxième commission à ce que les documents de présentation nous soient transmis. Il est difficile de se figurer un projet sans ces éléments. Les rapports ne mentionnent pas les programmations de logements sociaux dans les projets immobiliers qui en comportent. Aucun des trois projets qui intègrent des logements sociaux n'a été traité avec notre OPH. Une importante opération de renouvellement urbain est en cours sur le secteur Lebon Lamartine. Elle prévoit la démolition de 200 à 300 logements. Avant de les démolir, il conviendrait de reconstituer l'offre dans le secteur diffus, comme nous nous y sommes engagés devant la CAVB pour obtenir le statut d'opération communautaire. Ces trois opérations étaient des occasions à ne pas manquer !

Je regrette également l'absence du président de l'OPH, qui aurait pu nous expliquer dans quels programmes l'OPH envisage de reconstituer des logements. Si les logements démolis sont reconstitués sur la parcelle appartenant à l'OPH qui jouxte la résidence Armand Gouret, on ne créera certainement pas un nouveau secteur de mixité sociale.

Concernant le rapport n° 206, lors de la deuxième commission, j'ai signalé que ce projet était situé en périmètre de voisinage du QPV des Lozaites. De ce fait, il bénéficie la TVA au taux réduit de 5,5 %. Il est étonnant que le Maire, qui a pris la délégation à l'urbanisme, ait omis de le signaler au promoteur. Cet oubli montre à quel point il se soucie de faciliter l'accession à la propriété des classes modestes et moyennes de Villejuif.

De plus, j'ai signalé en deuxième commission que l'OGIF, le bailleur de la résidence Beausoleil, était désireux de traiter des dysfonctionnements de l'impasse des Mésanges. Il conviendrait d'établir un contact entre le promoteur et l'OGIF.

Nous voterons pour ce projet intégrant la TVA à taux réduit.

En raison d'un manque d'information pour les rapports n° 205 et 207, nous nous abstenons.

En ce qui concerne le rapport n° 208, nous avons déjà exprimé notre hostilité à ce projet qui implique le déclassement de la rue Condorcet.

Monsieur le Maire

Je vous confirme que les ventes proposées par le promoteur bénéficient bien d'une TVA à 5,5 %.

Concernant l'OPH, lors d'une réunion récente, nous avons bien identifié les localisations. L'OPH doit maintenant s'assurer de sa capacité à faire. Nous nous situons dans une optique de mixité.

Enfin, je vais m'assurer que le contact a bien été pris entre le promoteur et l'OGIF.

Je répondrai à la question de l'usage de la rue Condorcet dans ma réponse à une question orale qui traite de ce sujet.

Madame TAILLE POLIAN

Nous voterons pour l'ensemble des dossiers PUP, car nous soutenons cette démarche de convention de projets partenariaux. Nous restons néanmoins opposés à la privatisation de la rue Condorcet.

Madame LEYDIER

Nous voterons pour ces quatre projets. Cependant, nous sommes également opposés à la privatisation d'un espace public.

Je demande qu'un bilan chiffré des PUP nous soit présenté.

Ces projets impliquent 40 ou 50 logements. Je souhaite que vous nous présentiez un bilan de l'ensemble des nouveaux logements construits sur la ville et que vous exposiez votre politique

d'intégration de ces nouveaux habitants. Ces éléments nous permettraient d'avoir une vision plus large de l'ensemble de ces opérations.

Madame CORDILLOT

Nous voterons également pour ces projets même si nous restons fermement opposés à la privatisation de la rue Condorcet.

Au fil de ces projets, nous constatons que de nombreux logements sont de taille réduite, ce qui posera des problèmes dans le parcours résidentiel des futurs occupants. L'un des projets compte par exemple 47 logements, dont 28 % de T1 et 28 % de T2.

Monsieur le Maire

Madame LEYDIER, lorsque nous présenterons l'étude de prospective scolaire, nous y intégrerons l'ensemble des projets de logement.

Madame LEYDIER

Au-delà de la dimension scolaire, il convient également de s'intéresser aux équipements sportifs, aux espaces verts, aux commerces, aux équipements culturels.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Délibération n° 147/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la Société SNC LNC DELTA PROMOTION et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 3, boulevard Maxime-Gorki (rapport n° 16-10-207)

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERNE avec mandat)

24. Délibération n° 148/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la SCI Villejuif et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé aux 42, boulevard Maxime-Gorki (rapport n° 16-10-208)

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

7 CONTRE (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERNE avec mandat)

25. Délibération 149/2016 : Approbation d'une convention de PUP (projet urbain partenarial) entre la Société SCI LNC GAMMA PROMOTION et la ville de Villejuif pour un projet immobilier situé au 84, avenue de Paris (rapport n° 16-10-205)

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
7 ABSTENTIONS (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO, Mme GANDAIS,
M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERNE avec mandat)

26. Délibération n° 150/2016 : Valide la fin du portage foncier du périmètre d'études "Charles DEHAN – Salvador-ALLENDE", délégué au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) et autorise le SAF 94 à procéder à la cession, au profit de SADEV 94, des terrains situés au sein de ce périmètre d'études :

- **12 à 14, passage Charles-Dehan, parcelle AF 5**
- **16 à 18, passage Charles-Dehan, parcelles AF 76 - 79 - 97 - 102**
- **20 à 22, passage Charles-Dehan, parcelle AF 82 (rapport n° 16-10-209)**

Monsieur DUCCELLIER

Ce périmètre d'étude a été décidé en 2003. Les premières acquisitions ont été réalisées par le SAF en 2005. Le périmètre étant arrivé à son terme, la ville doit soit reprendre les biens acquis, soit les céder à un aménageur ou à un opérateur foncier. Le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc intègre ces parcelles de terrains acquises par le SAF. Il convient donc d'autoriser le SAF à vendre directement à l'aménageur désigné par la ZAC, à savoir la SADEV, ces parcelles au prix des comptes conventionnels augmenté des coûts des comptes de gestion. Le prix de cession global s'élève à 810 876,66 euros. A l'issue de cette cession, le SAF remboursera à la ville sa participation aux acquisitions à hauteur de 10 %, soit la somme de 68 967,47 euros. Ces parcelles doivent devenir la future résidence ADOMA.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Madame GANDAIS

La fin de portage foncier et la cession de ces terrains ne nous conviennent pas. Le prix de cession est extrêmement bas : 810 976 euros pour 4 096 m², ce qui revient à 198 euros le m². Madame CORDILLOT a expliqué en deuxième commission qu'il était normal de céder à bas prix un terrain destiné à une résidence sociale. Cet aspect est certain, si la vente se fait directement. Or, dans le cas présent, le terrain est vendu pour ce prix à la SADEV, qui le revendra 1 558 000 euros à ADOMA. Elle réalisera donc un bénéfice de 747 000 euros sur cette opération.

Le motif selon lequel la SADEV utiliserait ce bénéfice pour racheter le terrain d'assiette du foyer Dumas pour y réaliser l'école prévue dans Campus Grand Parc n'est pas une excuse. Vous nous avez déjà fait voter le déficit de la ZAC Campus Grand Parc au détriment de la ville. Pourquoi voudriez-vous y ajouter ce nouveau manque à gagner ?

Par ailleurs, il est intéressant d'effectuer une comparaison entre les deux ventes pour la reconstitution du foyer ADOMA. Le terrain situé au 131 avenue de Paris mesure 1 878 m². Il a été vendu pour 1 862 840 euros, soit 992 euros le m². Monsieur le Maire, lors de la réunion publique de présentation du projet, vous vous étiez vanté que la ville en avait tiré un bénéfice de 200 000 euros. Toutefois, ce bénéfice est réalisé au détriment des riverains.

Lorsque nous avons décidé que la moitié de ce terrain serait affectée à la reconstitution du foyer ADOMA, il s'agissait de construire sur ce terrain seulement 125 logements en résidence sociale et quelques pavillons en accession sociale à la propriété. Or votre exigence de recettes a conduit Résidences Sociales de France à densifier considérablement le projet. Vous les avez autorisées à construire 170 logements sur ce site, ce qui a nécessité une modification du tracé des bandes de hauteur sur le PLU dans ce secteur. Cette modification est intervenue entre le moment où le PLU a été arrêté, en juin 2015, période où il avait fait l'objet d'un accord de la population, et son approbation en décembre 2015. D'une part, vous choisissez de vous asseoir sur la concertation avec les habitants pour réaliser un bénéfice de 200 000 euros. D'autre part, vous offrez un bénéfice de 747 000 euros à la SADEV.

Comment se fait-il qu'ADOMA ne parvienne à construire que 150 logements sur les terrains Charles Dehan, qui mesurent 4 096 m², tandis que les 170 logements de l'avenue de Paris tiennent sur un terrain deux fois plus petit ? La SADEV a-t-elle l'intention de vendre à ADOMA la totalité des terrains Dehan ou bien envisage-t-elle d'en conserver une partie pour la vendre ailleurs et en tirer un bénéfice encore plus grand ?

Monsieur le Maire

La vente du terrain permet la construction d'un équipement public en lieu et place de la résidence ADOMA. Le dossier de réalisation de la ZAC Campus Grand Parc prévoit un fonds de concours de 13 millions d'euros pour la ville. Il est important de ne pas se priver du groupe scolaire qui sera absolument nécessaire à Campus Grand Parc.

Vous considérez que j'aurais fait modifier le PLU avant de le faire voter. Madame GANDAIS, il me semble que vous occupiez une fonction à cette époque. Le dossier présenté en Conseil vous avait été soumis à signature. Il aurait été alors temps de formuler vos protestations.

Concernant la résidence ADOMA, il existait une volonté partagée de diversifier l'offre des logements en lieu et place du Chêne. Nous voulions répondre à des problématiques de femmes isolées ou de jeunes entrant dans la vie active. Le volume de logements dont nous avons discuté ensemble correspond au nombre proposé.

La résidence ADOMA se trouve dans un état d'insalubrité. L'objectif est de pouvoir reconstituer au plus vite ce foyer sur deux sites, de manière à offrir des conditions de logement plus humaines. En libérant cette espace, nous serons en mesure de lancer le fonds de concours pour que l'école soit réalisée en 2021 à Campus Grand Parc. ADOMA est une résidence sociale. Les aides de l'Etat sont en diminution. En vendant ce terrain, nous avons jugé qu'il était de notre devoir de procéder ainsi.

Madame CORDILLOT

Les statuts du SAF prévoient qu'il ne peut pas revendre les terrains acquis à la demande des villes à un autre prix que le prix conventionnel. L'intérêt du SAF consiste à porter des terrains pour les proposer ensuite à un prix très intéressant.

Je ne peux pas laisser dire que SADEV va réaliser un profit. La revente sera effectuée après viabilisation des terrains. La différence va bénéficier au bilan de la ZAC. L'un des bilans a été très dégradé, car le PLU a rendu une partie des terrains inconstructibles.

Madame GANDAIS

J'ai retrouvé le courrier par lequel Résidences Sociales de France vous remerciaient de les avoir autorisées à construire 170 logements sur ce site, alors même que la concertation avec les riverains se faisait sur la base de 125 logements. Nous avons l'accord des riverains sur certaines hauteurs. Certes, j'ai accepté la modification des bandes. Mais j'ai été mise devant le fait accompli.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à ma question. Est-il envisagé de vendre une partie des terrains Dehan à un autre opérateur d'ADOMA ?

Monsieur LIPIETZ

Madame GANDAIS a expliqué que vous avez consenti à faire un cadeau de 700 000 euros à la SADEV. Vous expliquez que cette opération va contribuer à payer les 13 millions de fonds de concours pour la construction de l'école de la ZAC. Le fonds de concours vient donc de passer de 13 à 12,3 millions d'euros. Nous sommes entrés dans un engrenage. Nous aurions pu l'arrêter au mois de décembre. La SADEV nous a entourloupés. Comme elle continue à s'enfoncer, Villejuif doit payer. Nous critiquons depuis des années la façon dont la SADEV s'endette pour des opérations disproportionnées par rapport à l'état du marché parisien. Nous allons être encombrés de deux ZAC. Nous allons devoir faire des circonvolutions de ce genre pour éviter que l'une ou l'autre tombe en faillite. Si nous continuons à plier l'échine face à la SADEV, ces problèmes se reproduiront dans un an.

Madame TAILLE POLIAN

Le fait de traiter les opérations d'une ZAC séparément rend la compréhension de leur budget impossible. Les budgets des ZAC sont globaux. Si elles sont déficitaires, il revient aux collectivités de payer la différence. L'aménageur n'est qu'un intermédiaire qui répond aux exigences qu'on lui fixe. Vous faites toujours le même cinéma. La SADEV fait partie de vos obsessions. Vous avez voté le PLU, assumez-en les conséquences !

Madame DA SILVA PEREIRA

Toutes les personnes qui vivent dans la résidence ADOMA ont la garantie qu'elles seront relogées dans l'une ou l'autre des futures résidences. Le prix du foncier est différent de celui que paye

habituellement ADOMA. En outre, les chambres sont plus grandes. Le reste à charge pour les résidents affectera-t-il le montant des loyers ?

Monsieur LAFON

L'aménageur remplit des objectifs. L'équilibre de la ZAC a été trouvé en décembre 2015. Si cet équilibre était perdu à l'issue de l'opération, il ne serait pas correct de rendre la SADEV responsable de tout. La responsabilité politique consiste à porter l'ensemble des éléments de manière à assurer l'atteinte de cet équilibre.

Monsieur le Maire

Cette opération est nécessaire, utile et urgente. Le bâtiment actuel de la résidence sera démoli. Il est nécessaire de trouver des contributions pour engager le projet d'un groupe scolaire d'une vingtaine de classes.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
7 CONTRE (Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mme GANDAIS,
M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERNE avec mandat)

27. Délibération n° 151/2016 : Valide la fin du portage foncier à intervenir entre la commune de Villejuif et le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94). Pour le terrain situé 102, rue Ambroise-Croizat à Villejuif (Val-de-Marne) cadastre section E numéro 58 (rapport n° 16-10-212)

Monsieur MOSTACCI

En 2003, le Conseil municipal a décidé de la création d'un périmètre d'études Ambroise-Croizat Marcel Paul et confiait au SAF le soin d'y acquérir des biens présents sur le marché par voie de préemption ou d'acquisition amiable. En 2010, le Conseil a décidé l'extension de ce périmètre. Ces terrains représentaient un intérêt. De par leur situation, il importait que la ville puisse maîtriser leur évolution.

La réalisation du programme ayant été retardée suite à un problème de pollution de sols, des discussions ont été engagées entre les acteurs du projet. Il a été convenu d'adopter une nouvelle convention de portage foncier d'une durée de deux ans à partir de la date de signature, permettant de couvrir la période de la durée de la promesse de vente, à intervenir entre le SAF et l'association Coallia.

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur le Maire

Ce projet d'EPHAD était déjà lancé avant notre élection. Les sondages ont permis de constater une pollution. Le coût des travaux sur les fondations est passé de 400 000 à 1,2 million d'euros. Il manque quelques dizaines de milliers d'euros pour que le projet aboutisse. L'EPHAD va proposer 90 places, dont 15 en offre de nuit pour des personnes victimes d'Alzheimer. Nous voulons laisser un peu plus de temps à Coallia pour lui permettre de trouver les fonds manquants. Nous sommes attachés à ce projet.

Madame TAILLE POLIAN

Nous espérons que ce projet verra le jour.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

28. Délibérations n° 152/2016 à 155/2016 : Construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs » :

- **approbation de l'avant-projet définitif (A.P.D),**
- **détermination du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec COULON et Associés Architectes mandataire du groupement,**
- **autorisation de signature de la demande de permis de construire,**
- **autorisation de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (rapport n° 16-10-215)**

Monsieur FERREIRA NUNES

Le 26 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le programme pour la construction d'un groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs », le planning prévisionnel, ainsi que l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération pour un montant de 22 745 058 euros toutes dépenses confondues. La procédure de concours de désignation de maîtrise d'œuvre a été lancée. Selon la procédure d'instruction du programme par la loi MOP, le jury de concours a attribué la maîtrise d'œuvre globale du projet à COULON et Associés architectes. La loi MOP impose de valider certains jalons des missions du programme, dont l'avant-projet.

La validation par le Conseil du rendu de l'avant-projet définitif va permettre de passer à la phase suivante, l'étude de projet, qui aboutira au dossier de consultation des entreprises. Cette approbation va permettre de déclencher les émoluments du maître d'œuvre, qui correspondent à 11,008 % du coût global prévisionnel des travaux, soit 1 409 662 euros HT.

Une mission complémentaire a été programmée pour un montant de 408 419 euros HT.

Cette validation va permettre à l'architecte de déposer le permis de construire. Enfin, il nous est demandé d'autoriser la demande de subvention auprès de la CAF.

En commission, Madame GANDAIS a regretté que le projet ne comporte pas de cuisine propre au groupe scolaire. Madame CORDILLOT s'est interrogée sur les circulations de flux, car le quatrième niveau concentrera 11 classes sur 17. Enfin, Madame CASEL s'étonne qu'il n'y ait que le groupe scolaire qui soit géré par un directeur unique, sans séparation entre la maternelle et l'élémentaire.

La subvention de la CAF a été estimée à 3,18 millions d'euros.

La troisième commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Monsieur le Maire

Nous souhaitons pouvoir signer un CTR afin d'obtenir une subvention pour cette école.

Nous avons pour objectif que cette école bénéficie du label « *BEPOS* », ce qui nous permettrait d'obtenir des subventions supplémentaires.

Concernant la cantine, nous n'allons pas revenir en arrière. Il n'est pas question de créer une cuisine dans cette école.

S'agissant de la direction unique, ce sujet a été débattu avec la DASEN. Une telle option permet au directeur d'obtenir une décharge totale pour son poste. Cette approche paraît intéressante.

A titre d'information, la ville de Paris est propriétaire de 9 000 m² du terrain Bizet. Avec Madame HIDALGO, nous avons inscrit ce projet dans la démarche « *Inventons le Grand Paris* », avec la nature en ville comme thème. Ce projet a été retenu par la Métropole. Nous allons donc travailler avec la Ville de Paris sur ce dossier. L'idée est d'intégrer la pointe des Trois Tilleuls dans ce projet.

Madame CORDILLOT

A-t-il été question de l'ouverture d'un cheminement piétonnier à l'intérieur de l'espace des Réservoirs appartenant à la Ville de Paris ?

Monsieur le Maire

La demande a été faite. Nous allons devoir mener une concertation sur ce sujet. Une association de quartier n'est pas très favorable à cette traversée.

Par ailleurs, la Redoute est un espace qui appartient à l'Etat. Avec le Territoire et l'aménageur, nous avons jugé qu'il était opportun de mettre la Redoute au cœur d'un projet « *Inventons le Grand Paris* ». Ce projet a également été retenu. Il pourrait s'agir de la première aide en provenance de la Métropole.

Campus Grand Parc a été retenu pour recevoir une subvention de la région, dans le cadre d'un appel à projets sur les quartiers innovants et écologiques.

Madame TAILLE POLIAN

J'ai été très heureuse d'apprendre que l'un des quartiers de Villejuif avait été retenu par ce nouveau dispositif du Conseil régional qui se situe dans la continuité du dispositif « *Maires bâtisseurs* » de la précédente majorité. Notre ville va pouvoir bénéficier des fonds de la région pour aménager Campus Grand Parc.

Deux terrains vont bénéficier d'études grâce à « *Inventons le Grand Paris* » pour faire émerger des projets intéressants.

Je me félicite que le projet d'école des Réservoirs, que nous avons initié avec l'ancienne majorité, puisse voir le jour. Ces classes supplémentaires vont répondre à un besoin.

Je voudrais revenir sur la cantine et la restauration scolaire. Quand une nouvelle école sort de terre, on est en droit de se demander comment sera organisée la restauration scolaire. Cependant, on ne peut pas repenser cette question à l'échelle d'une seule école. Une cuisine sur place nécessite beaucoup d'équipements et du personnel qualifié. Le grand enjeu de la restauration scolaire est d'être plus ambitieux en matière d'alimentation durable. Nous avons aujourd'hui 30 % d'alimentation en bio. Il est possible d'aller plus loin tout en améliorant la qualité de la préparation. Les efforts doivent permettre d'apporter des améliorations qui bénéficient à tous les enfants de Villejuif.

Monsieur le Maire

Il est nécessaire de travailler à la fois sur la qualité et le gaspillage.

Madame GANDAIS

Nous remercions chaleureusement les services de la ville qui pilotent cette opération avec talent et fermeté.

Nous avons toutefois un grand regret concernant la cuisine. Cette école prétend atteindre une certification BEPOS. Localiser une cuisine de fabrication des repas serait pourtant le meilleur moyen d'améliorer sensiblement la qualité des repas servis aux enfants. Une cuisine avec des produits frais, cuits le jour même est bien meilleure que des plats qui ont été emballés sous plastique, refroidis, stockés au moins trois jours, puis transportés et réchauffés. Le système de cuisine à distance est totalement contradictoire avec la certification BEPOS, car il génère des coûts importants pour l'environnement : le plastique pour emballer, l'énergie pour refroidir, le gasoil pour transporter, l'énergie pour réchauffer.

Certes, on ne peut pas transformer toute la restauration scolaire de Villejuif en une fois. Mais la construction d'une nouvelle école représente une occasion de signifier une nouvelle orientation, plus écologique et innovante. Vous avez refusé cette option, par choix politique. Vous avez même refusé que nos services mènent une petite étude comparative des coûts entre les deux systèmes.

Malgré la qualité de leur travail, nous nous abstenons.

Madame TAILLE POLIAN

Vous véhiculez des clichés sur la restauration scolaire. La cuisine sur place n'est pas toujours une meilleure solution. Il faut maintenir en température les plats pendant plusieurs heures, ce qui ne garantit pas la qualité de l'ensemble des aliments.

Madame LEYDIER

Je voudrais réitérer mes inquiétudes. Vous affichez la volonté d'ouvrir cette école à la rentrée de septembre 2019. Or les travaux sur un immeuble à proximité ont connu des retards importants en raison de la nature des sols. La ville doit pouvoir se prémunir face à ces risques de retard et à des surcoûts éventuels.

Monsieur VIDAL

Il a été question d'une décision arbitraire, ce qui ne correspond pas à la réalité. Cette décision a été prise par un jury. Ce choix répond aussi à des logiques économiques et sanitaires. Cette décision n'est donc pas arbitraire, mais guidée par la raison.

Monsieur LIPIETZ

La définition des objectifs proposés aux architectes dans le jury de concours est une phase essentielle. Or, dans le cas présent, cette définition n'a pas été le fruit d'une décision collective. Vous avez refusé d'étudier le bilan carbone et le bilan financier. Vous conservez des dogmes du XXème siècle. Une étude aurait permis d'éclairer les différentes options. L'arbitraire tient à la manière dont vous en écarterez une. Il ne faudrait pas permettre à une école de proposer des bons repas au nom de l'égalité républicaine ! Vous aviez une chance de changer de système, vous la sacrifiez. Vous le regretterez dans quelques années.

Monsieur le Maire

La DSP sur la restauration scolaire arrive à son terme en 2018. Nous serons très vigilants à nous inscrire dans une dynamique écologique.

Monsieur HAREL

Monsieur LIPIETZ, vous n'êtes pas les propriétaires de l'analyse. Si cette décision ne vous rassure pas, elle n'est pas pour autant arbitraire.

Monsieur le Maire met les quatre délibérations aux voix.

- Approbation du dossier d'avant-projet définitif (APD)

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

6 ABSTENTIONS (Mme BOYER, M. STAGNETTO avec mandat, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ avec mandat

- Détermination du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et approbation de l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec COULON et Associés Architecte mandataire du groupement

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- Autorisation de signature de la demande de permis de construire

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- Autorisation de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

ADOPTION, A L'UNANIMITE

29. Délibération n° 156/2016 : Constitution d'une servitude sur une propriété communale cadastrée section au numéro 57 - rue Sainte-Colombe à Villejuif, au profit du Réseau de Transport d'Électricité (R.T.E) - autorisation de signature des actes afférents (rapport n° 16-10-201)

Monsieur le Maire

Une liaison souterraine de 225 000 volts qui alimente le sud-est parisien se situe sur les communes de L'Hay-les-Roses, Chevilly et Villejuif. Cette installation est désormais obsolète et doit être modifiée. RTE a demandé à la ville son accord pour pouvoir intervenir. Il convient donc d'établir une convention pour cet ouvrage.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

30. Délibération 157/2016 : Avenant d'ajustement contractuel n° 2 du marché public d'assurance flotte automobile de la commune à compter du 1er janvier 2017 (rapport n° 16-10-104)

Monsieur VIDAL

Suite à la forte sinistralité constatée par notre assureur sur notre flotte automobile, celui-ci nous a proposé soit une hausse de la prime d'assurance, soit une hausse des parts franchises. Nous avons retenu cette dernière option.

La commission a rendu un avis favorable, moins une abstention.

Une remarque pertinente a été formulée en commission concernant la nécessité de déclarer ou non les petits sinistres sans dommage aux tiers.

Madame CORDILLOT

Il est absolument essentiel d'agir en matière de prévention. Il est anormal de constater autant d'accrochages. La SMAC avait mis en place un programme auprès des services de la ville pour mener des opérations de prévention. Il faut s'attacher à ce volet. Ne pas déclarer les sinistres ne représente pas une solution satisfaisante. Il convient d'agir sur les causes et non pas sur les effets.

Monsieur VIDAL

L'axe de la prévention fait clairement partie des recommandations.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

31. Délibération n° 158/2016 : Avenant n° 1 au marché de travaux d'impression pour la direction de la communication. Prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 juin 2017

- **Lot n° 1 : impression et brochage du bulletin municipal**
- **Lot n° 2 : impression de brochures et documents de communication (rapport n° 16-10-102)**

Monsieur CARVALHO

Le marché actuel expire fin décembre 2016. Il a été proposé de le prolonger de six mois, le temps de mener des réflexions sur le bulletin municipal et pour tenir compte des modifications induites par le nouvel agenda en matière d'impression. L'actuel titulaire a émis un avis favorable.

La deuxième commission a rendu un avis favorable, moins deux abstentions.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

32. Délibération n° 159/2016 : Lutte contre la fracture numérique en direction des personnes âgées (rapport n° 16-10-304)

Madame DUBOILLE

Ce point concerne le renouvellement de la convention avec l'association FRAP-EFREI qui propose des formations à l'informatique à un public de retraités. Cette convention a été mise en place lors de l'année scolaire 2012-2013. L'année dernière, une trentaine de personnes ont suivi ces formations. Le forfait de six séances sera facturé 50 euros par personne, réglés directement à l'association. Il est proposé de renouveler le partenariat entre la ville et l'association en validant cette convention.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VIDAL

La fracture numérique est une réalité pour les personnes âgées. Mais il existe aussi une fracture sociale et économique. Nous regrettons la contribution de 50 euros pour bénéficier de ces formations.

Par ailleurs, la médiathèque a mis en place des cours d'informatique gratuits. Nous devrions en faire la promotion auprès de ces personnes.

Nous voterons pour ce rapport.

Monsieur LAFON

Je partage les propos de Monsieur VIDAL. Il faut prendre l'habitude de tirer un bilan de ces actions pour mesurer leur efficacité.

Monsieur HAREL

Nous contribuons à ces cours. Essayer de lutter contre la fracture en demandant aux participants de contribuer à hauteur de 50 euros ne paraît pas cohérent. Comment peut-on justifier un tel prix ?

Je m'abstiendrai.

Madame GANDAIS

Il est très intéressant que des étudiants mobilisés en association interviennent auprès des personnes âgées comme des personnes en difficulté sociale. Il faut les encourager à continuer dans cette voie.

Monsieur GIRARD

Nous votons une convention qui encourage les étudiants à travailler sur le lien intergénérationnel. Cette délibération n'engage quasiment en rien la commune.

Monsieur OBADIA

Ces 50 euros correspondent à six cours qui durent entre une heure et une heure et demie. De plus, ces cours sont plébiscités par les séniors. Les cours font le plein en permanence. Ce dispositif donne satisfaction à tout le monde.

Madame LEYDIER

Le T12 et la région vont financer une étude du cabinet ICI sur la fracture numérique. Pourquoi la ville de Villejuif ne cherche-t-elle pas à s'engager un peu plus dans ce projet ? La fracture est liée à la compréhension de l'outil informatique, mais aussi à des problématiques financières. Elle touche toutes les catégories sociales et appelle des réponses adaptées.

Monsieur BOUNEGTA

J'estime que le montant de 50 euros est peu élevé, en comparaison des tarifs proposés par d'autres organismes. Les gens y trouvent leur compte.

Monsieur LIPIETZ

La coopération stratégique avec l'EFREI est très importante. Dans le cadre d'un travail mené à la CAVB sur l'économie sociale et solidaire, nous avons associé l'EFREI, le service gérontologie de l'hôpital Paul Brousse et les agents intervenant chez les personnes âgées. Cette démarche a abouti à la création de « *Geront'innov* », une structure où les jeunes mettent au point du matériel destiné aux personnes âgées. Le T12 n'a pas encore pris en main cette compétence sur l'économie sociale et solidaire. Mais le Maire de Paray-Vieille-Poste est prêt à relancer la politique de la CAVB. J'espère que Villejuif pourra s'impliquer dans la Journée de l'économie sociale et solidaire en novembre.

Madame CORDILLOT

Cette initiative existe depuis longtemps. Il est proposé de renouveler une convention existante qui répond à des besoins des retraités.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

33. Délibération n° 160/2016 : Présentation des projets de création et diffusion portés par différentes associations artistiques et culturelles - attribution d'une subvention à l'Association "Art et Motion" pour son projet (rapport n° 16-10-310)

Madame YAPO

Le document d'orientation des politiques culturelles, validé en janvier 2016, intègre l'aide à la création et à la diffusion dans tous les champs artistiques. Le projet « *AlimenTerre* », porté par l'association d'artistes professionnels Art & Motion, allie création et diffusion artistique avec un programme culturel de qualité incluant une exposition, des conférences, des performances autour de la problématique de l'alimentation dans le monde. Un partenariat privilégié est mis en place via le réseau de l'Education nationale et du service enfance.

Nous souhaitons soutenir ce projet et approuver la convention de partenariat stipulant l'attribution d'une subvention de 2 700 euros pour l'association Art & Motion.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame CORDILLOT

A défaut d'un projet de budget, j'aurais souhaité qu'un bilan financier de cette opération nous soit présenté. A travers deux subventions, la ville va apporter 4 500 euros.

Monsieur le Maire

Je prends note de cette demande.

Monsieur CARVALHO

Ce type de projet devrait systématiquement être examiné devant la commission paritaire. Beaucoup d'associations ne reçoivent qu'une subvention de 200 ou 300 euros. Accorder une grande partie de l'enveloppe à une seule association paraît problématique. Certes, ce projet implique des artistes professionnels. Mais voulons-nous favoriser la culture au niveau local ou faire appel à des artistes de l'extérieur ? Nous devrions réfléchir à cette question.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Vœux

a. Vœu proposé par le groupe Villejuif NOTRE Ville

Monsieur le Maire

A ce jour, j'ai reçu deux demandes pour l'organisation des primaires : l'une du centre-droit, l'autre des socialistes. Le centre-droit demande cinq lieux, les socialistes six, dont un leur appartient.

Je souhaite rappeler certains éléments en lien avec l'ordonnance de monsieur le préfet concernant l'organisation des primaires. La ville est libre de répondre aux demandes de mise à disposition de locaux et de personnels. Nous sommes favorables à mettre à disposition des locaux, mais pas des agents. Il n'est pas question que la ville finance les primaires. Si du personnel était nécessaire, il sera pris en charge par le demandeur. S'agissant du matériel de vote, nous souhaitons que les organisateurs se chargent de les récupérer eux-mêmes. Il convient de signer une convention à passer avec les organisateurs afin d'identifier tout ce qui est mis à disposition. Lors de l'état des lieux, si une dégradation est constatée, les frais seront à la charge du demandeur.

J'ai demandé aux services de rédiger un projet de convention. Elle stipule que la collectivité n'engagera aucun frais. La ville se refuse à faire la promotion dans le magazine de la ville de l'une ou l'autre des primaires. Chacun est responsable de sa communication.

Cependant, je ne comprends pas l'utilité de ce vœu. Monsieur VIDAL, lors d'un précédent Conseil, vous aviez déclaré : « *Un vœu s'adresse habituellement à une autorité supérieure* ». Je vous propose donc de le retirer. Il convient de se référer à la circulaire qui encadre les primaires.

Monsieur VIDAL

Vous allez voter pour ce vœu puisqu'il correspond exactement à vos propositions. Il n'est effectivement pas question que le budget municipal soit sollicité pour l'organisation des primaires.

Il convient d'estimer les coûts mis en œuvre, qu'il s'agisse de fluides, d'éclairage, de gardiennage. En outre, il faut offrir un accès aux locaux identique à tous les partis qui souhaitent organiser leur primaire.

Monsieur LAFON

L'organisation des primaires nécessite peu de moyens. Les gens qui les animent sont prêts à aller chercher les matériels nécessaires. En revanche, le fait de vouloir estimer le moindre coût risque de créer des relations très nocives entre les partis. Les primaires constituent une étape dans un processus démocratique. De tels pinaillages me paraissent dérisoires dans l'enceinte d'un Conseil municipal. Je suis favorable à ce que ce vœu soit retiré.

Madame CORDILLOT

Je ne comprends pas l'objet de ce vœu. Lors de l'examen de ce texte dans sa précédente version, j'avais levé le lièvre de la publicité pour la primaire par les supports de communication de la ville. Il paraît normal que les organisateurs doivent prendre en charge certaines dépenses liées à l'installation ou pour rembourser les éventuelles dégradations. En revanche, je suis opposée au fait de facturer une mise à disposition de salle ou de calculer le prix du chauffage. Il est normal que des salles chauffées et éclairées soient mises à disposition.

J'ai émis le souhait qu'il ne puisse pas y avoir de confusion entre ces primaires et un scrutin habituel. Les locaux mis à disposition doivent être distincts des bureaux de vote officiels.

Ce vœu est nul et non avenu.

Monsieur le Maire

L'une des salles demandées par le centre-droit correspond à un bureau de vote. La demande comprend également trois gymnases, ce qui n'est pas possible, car des compétitions ont lieu le jour des primaires. La demande des socialistes porte sur des écoles. Il est difficile de trouver des salles qui ne correspondent pas à des bureaux de vote. Si le scrutin se tient dans une école, la mairie est obligée de faire appel à un gardien en raison de l'état d'urgence. Il convient d'en estimer le coût.

Monsieur BADEL

Les primaires ne font pas partie des institutions de la République. Il s'agit d'initiatives de partis politiques, distinctes de l'organisation normale des élections. Par conséquent, je suis favorable à ce que les locaux ne correspondent pas aux bureaux de vote habituels. Il convient d'éviter d'engager trop de dépenses publiques pour l'organisation de ces primaires. Cependant, je ne suis pas favorable à la facturation de toute une série de frais à des partis politiques qui constituent un élément essentiel de notre démocratie.

Monsieur FERREIRA NUNES

La convention de prêt permet de s'assurer que la municipalité n'engagera pas de frais, notamment en termes de gardiennage, de nettoyage et de mise à disposition du matériel de vote. Nous en prenons acte. Dès lors, le vœu n'a plus lieu d'être.

Monsieur CARVALHO

Lorsque, dans une ville, plus de 50 % de la population ne vote pas, toute initiative qui consiste à exercer le sens civique est positive. En matière de publicité, certaines villes vont faire la promotion des primaires dans le journal municipal. Il convient d'être raisonnable. Un vœu vise une autorité extérieure. Nous allons régler cette question par le biais d'une convention.

Monsieur le Maire

En tant que directeur de la publication, je m'interdis que des articles fassent la promotion des primaires au sein de VNV. Le droit de regard sur les tribunes se limite à des propos qui pourraient être jugés non conformes. Je souhaite m'assurer que le Conseil n'est pas favorable à ce que les tribunes servent à la promotion des primaires.

Monsieur OBADIA

Les tribunes sont l'expression des groupes politiques. Ils sont donc libres d'évoquer les primaires. En revanche, tout propos me semblerait déplacé en dehors des tribunes.

Monsieur GIRARD

Il est question d'usages républicains. Les panneaux d'affichage présentent les photos du Maire et des Conseillers départementaux. Je vous alerte depuis plusieurs mois par rapport au fait que les affiches du député de notre circonscription ne sont plus présentes sur ces panneaux. Après vérification auprès du député, la commune dispose pourtant d'un stock d'affiches.

Monsieur CARVALHO

A Champigny, il a été question d'interdire l'usage du bulletin municipal pour toute publicité des primaires. Cette décision a été retoquée. Il est donc possible d'utiliser les tribunes.

Le Vœu est retiré à la suite du débat et il n'est pas procédé au vote.

b. Vœu par le groupe front de gauche, communiste, citoyen et socialistes

Monsieur le Maire

Je m'interroge sur les chiffres évoqués par le vœu. Je tiens à souligner que, depuis avril 2014, aucune expulsion n'a été recensée dans le contingent ville.

Sur le plan structurel, ni la commune ni le CCAS ne sont compétents en matière de prévention, de suivi ou de traitement des expulsions. Ces pratiques sont extra-légales.

Le bailleur, qu'il soit privé ou public, engage et suit la procédure. L'Etat copilote avec le département une charte de prévention des expulsions et assure le volet coercitif. Il revient au préfet et non au Maire d'octroyer le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion au terme de la procédure. Le département est en charge du volet prévention et suivi, à travers l'accompagnement social et le FSH. Le juge civil statue sur la résiliation du bail.

La procédure d'expulsion s'étend généralement sur deux à trois ans, sachant qu'un système d'accompagnement social et d'alerte est mis en place au préalable. A chaque étape, l'utilisateur reçoit un courrier l'incitant à se saisir d'un dispositif d'accompagnement social. Par conséquent, l'utilisateur ne découvre pas son expulsion au moment de l'intervention des forces de l'ordre. Enfin, le fait d'interrompre une procédure d'expulsion n'efface pas la dette de loyer.

Un dossier d'AME a été instruit au profit d'une dame en 2011. L'AME a ensuite été renouvelée par la CPM. La commission sociale a accordé un abaissement de son coefficient familial de juillet à fin décembre 2016. La commune et le CCAS ont mis en œuvre leurs compétences. Cette personne est déjà connue de l'EDS.

Madame DA SILVA PEREIRA

Vous traitez la question des expulsions sous un aspect purement administratif. Or il est question d'êtres humains, qui vivent des épreuves douloureuses, des accidents de la vie qui les placent parfois dans des situations difficiles. Une procédure d'expulsion constitue toujours une épreuve dramatique. Personne n'a prétendu que le Maire signait les expulsions. Certes, vous expliquez que ce domaine ne relève pas des compétences municipales. Mais vous avez décidé de prendre la compétence de l'emploi, qui appartient normalement au T12, en ouvrant la M2IE. Les villes ont la possibilité d'étendre leurs compétences au-delà de celles qui leur incombent obligatoirement, comme la culture, la santé ou les politiques sociales. Vos choix ne vous dédouanent toutefois pas d'assurer un suivi. Il est question de Villejuif. Un agent du service habitat s'occupait auparavant de la prévention des expulsions, en lien avec le CCAS et les bailleurs notamment.

Les procédures sont gérées par le préfet et le département. Les villes y sont associées. Que faites-vous pour prévenir les expulsions ? Auparavant, un représentant de la ville participait plusieurs fois par an à des commissions de prévention où siégeaient le sous-préfet, les bailleurs et des associations. Si la mairie a connaissance d'une problématique particulière, elle peut mettre en place des solutions d'accompagnement qui vont au-delà du FSH et contribuent à éviter l'expulsion. Si cette commission existe toujours, nous demandons que les associations de défense des locataires soient en position d'accompagner les familles.

Il faut se mettre à la place des gens qui ne savent plus comment s'en sortir. Parfois, il suffit qu'une porte s'ouvre. Il est important de développer les possibilités pour ces familles qui, la plupart du temps, sont de bonne foi. Villejuif vient de connaître un drame, avec le suicide de deux personnes, ce qui montre l'angoisse que peuvent ressentir les gens se trouvant dans cette situation.

Ce vœu vise à savoir si vous participez aux commissions instaurées par la loi depuis 2009 et si vous pouvez y inclure des associations de locataires. Nous souhaitons nous assurer que tout est mis en œuvre pour éviter les expulsions. Il est bien plus coûteux pour la communauté au sens large d'héberger les personnes expulsées dans des hôtels que de trouver des moyens financiers et humains pour les accompagner.

Monsieur FEREIRA NUNES

Le droit au logement est un droit fondamental. Notre rôle est de mettre en œuvre tout ce qu'il est possible de faire pour éviter ces situations critiques.

Nous voterons pour ce vœu.

Monsieur OBADIA

Les expulsions sont dramatiques dans tous les cas. Mais il convient de tenir compte de la répartition des compétences entre l'Etat, la région et la ville. Cette dernière n'est pas compétente dans ce domaine. Elle organise déjà la prise en charge des personnes en difficulté par le CCAS. Ce vœu ne semble pas raisonnable.

Monsieur LAFON

Les villes peuvent être compétentes dans tous les domaines.

Dans le cas présent, il importe d'agir pour casser la spirale dans laquelle se trouvent des personnes qui ne parviennent plus à payer leur loyer. L'expulsion est prise en charge par des dispositifs publics. L'idée du vœu est de dire que, de toute manière, la collectivité prend en charge ces personnes. Etre généreux est utile pour la société. Une démarche locale peut permettre de débloquer certaines situations.

Madame GANDAIS

Il manque dans cette ville une commission ou une structure de coordination qui permettrait que les différents acteurs travaillent à la prévention des expulsions. L'OPH a décidé de réunir sa commission sociale le 3 novembre prochain pour la première fois depuis le début du mandat.

Nous voterons pour ce vœu.

Monsieur FERREIRA NUNES

La question n'est pas de savoir si la compétence relève de la ville, mais bien de voir les mesures à prendre pour éviter ces situations.

Monsieur CARVALHO

Ce type de commission existe déjà au niveau de la préfecture. Nous pourrions donc désigner un représentant pour gérer ce type de dossiers.

Monsieur le Maire

Je suis intervenu dans plusieurs dossiers depuis que j'ai été élu. L'objectif ne doit pas être d'empêcher toute expulsion, mais de trouver une solution. Au-delà des processus standards, je préférerais impliquer la CNL dès qu'une alerte émane du bailleur. Nous pourrions envisager de signer une convention avec la CNL à ce sujet. Cette méthode serait plus efficace que la participation à une commission. Aujourd'hui, les élus ne sont prévenus qu'une fois la procédure lancée.

Madame LEYDIER

Monsieur OBADIA, je m'étonne que vous soyez contre la prévention.

Soyons pragmatiques ! L'objectif de cette commission est de mutualiser les compétences. La ville ne peut pas tout. Elle a besoin de se coordonner avec les différents acteurs.

Madame YAPO

Je voterai pour ce vœu. Si je me trouvais dans cette situation, je serais contente d'avoir une équipe qui m'accompagne et m'aide à me sortir d'un mauvais pas. Il est intolérable que des gens se suicident parce qu'ils ne parviennent pas à s'en sortir.

Madame CORDILLOT

Le logement est un droit essentiel pour tout être humain. Une ville ne peut pas se désintéresser du sort de familles de sa ville qui peuvent être privées de ce droit. Suivant le processus des expulsions, le préfet envoie une lettre au Maire lorsqu'il est saisi par un bailleur ayant obtenu l'expulsion devant un tribunal. Je suis favorable à la participation à cette commission. Plus les interlocuteurs sont nombreux, plus il y a de chance d'entrer en contact avec les personnes en difficulté.

Auparavant, un agent du service habitat se mettait systématiquement à disposition des familles. Un certain nombre d'entre elles ont saisi cette perche. Une telle commission peut aussi permettre de demander aux bailleurs de ne pas lancer systématiquement des procédures d'expulsion au bout du deuxième loyer impayé. Ces procédures engagent des frais qui sont reportés à la charge du locataire. La prévention consiste à trouver des solutions avec les différents acteurs avant le lancement des procédures devant les tribunaux. Seule une coordination peut activer les leviers les plus appropriés.

Cette commission existait. Nous réalisons également un important travail en amont avec les différents bailleurs avec les bailleurs de la ville. Renouer avec ces pratiques permettrait de trouver des solutions. Aucune expulsion ne doit avoir lieu sans solution de relogement. Refuser de s'impliquer dans ce type de commission revient à dire à ces personnes qu'elles doivent se débrouiller seules.

Monsieur HAREL

Depuis quand cette commission n'existe-t-elle plus ?

Madame CORDILLOT

Elle n'existe plus depuis le changement de majorité.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

10 CONTRE (Mme DUBOILLE avec mandat, M. CARVALHO, M. OBADIA avec mandat, M. DUCCELLIER avec mandat, M. BOUNEGTA, Mme PIDRON avec mandat,
6 ABSTENTIONS (M. LE BOHELLEC, Mme OUCHARD, M. MONIN représenté, Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS représentée)

35. Questions orales

Monsieur GIRARD

« Nous apprenons avec surprise que vous devez conduire une deuxième enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie des rues Condorcet, de la Commune et Hamon, suite à celle qui s'est déroulée au printemps. Nous apprenons en deuxième commission qu'il s'agit d'une erreur administrative. VNV informe qu'une nouvelle enquête est organisée afin de respecter les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration. Enfin, des correspondances municipales affirment en septembre 2016 : "En effet, la rue Condorcet doit passer dans le domaine privé. Par conséquent votre autorisation ne sera plus valide". Devons-nous comprendre que vous n'avez pas respecté la réglementation ? Devons-nous comprendre que vous prenez des engagements afin la fin de la deuxième enquête publique ? Pouvez-vous indiquer à la population si les observations de la première enquête seront versées à la seconde ? Nous avons besoin que vous vous expliquiez sur ces cafouillages qui, au-delà des procédures administratives, interrogent sur des options politiques qui visent à céder des terrains et des voies de circulation publiques au privé. »

Monsieur le Maire

Entre le 20 juin et le 4 juillet 2016, la direction de l'urbanisme a organisé trois enquêtes publiques préalables à des procédures de déclassement de voirie :

- Déclassement d'une partie de la rue de la Commune, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Aragon et du programme de PROMO GERIM sur le lot B1.
- Déclassement d'une partie de la rue René Hamon, dans le cadre de la réalisation par la société CIBM, en complément de la parcelle n° 389 propriété de la commune, d'une résidence qualitative de trois ou quatre logements privés en accession.
- Déclassement d'une partie de la rue Condorcet, dans le cadre de la réalisation du programme de Nexity.

Ces trois enquêtes ont été réalisées selon les prescriptions du Code de la voirie routière. Or, depuis le 1^{er} janvier 2016, la procédure suivie pour le déroulement des enquêtes publiques est celle décrite aux articles R134-4 à R131-8 du Code de la voirie routière, mais également aux articles R134-1 à R134-32 du Code des relations entre le public et l'administration. Ce Code, créé par l'ordonnance 2015-13-41 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du Code des relations entre le public et l'administration, publiée au Journal Officiel du 25 octobre 2015, rassemble les règles générales applicables à la procédure administrative non contentieuse.

C'est en toute ignorance de ce nouveau Code que l'administration, dans son ensemble, a procédé à l'organisation des trois enquêtes précitées. Le contrôle de légalité en préfecture n'a pas relevé l'erreur lors de la transmission des arrêtés de mise en enquête. Le commissaire enquêteur a relevé l'anomalie lors de son travail préparatoire à la rédaction de ses conclusions.

Le non-respect de la procédure invalide donc les trois premières enquêtes. Les dossiers sont frappés de nullité. Il faut recommencer les procédures dans leur intégralité.

Les conclusions rendues par le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, sont donc sans fondement et ne sont pas portées à la connaissance du public. Monsieur Jean-Pierre MAILLARD a été une nouvelle fois désigné comme commissaire enquêteur afin que la ville ne soit pas accusée de détournement de procédure. Car dans le cadre des enquêtes de déclassement, le commissaire enquêteur est désigné par le Maire.

Au terme de la procédure de mise en enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions qui seront alors portées à la connaissance du public.

Quant aux raisons qui ont conduit à ces enquêtes, elles sont clairement exposées dans le dossier d'enquête consultable en mairie jusqu'au 17 octobre inclus.

Certains ont pu remarquer qu'une partie de la rue Condorcet a déjà été condamnée à l'usage public, et ce, avant les conclusions de l'enquête. Il s'agit dans le cas présent de l'installation du programme Kaufman & Broad visant à assurer la sécurité du public cheminant aux abords. Cette installation, autorisée par un arrêté de voirie pour une durée donnée, est commune à tous les chantiers situés en bordure de voie et ne préjuge nullement des conclusions du commissaire enquêteur.

Quant à la publicité des enquêtes, elle a été réalisée sur les 35 panneaux d'information administratifs et dans deux journaux présents dans le département, comme le préconisent les Codes : *Le Parisien* et *Libération* du 15 septembre 2016 et du 10 octobre 2016, les panneaux d'information municipaux étant réservés à un autre usage. Elle est aussi présente sur le site Internet

de la ville depuis le 15 septembre 2016, dans le journal de la ville paru le 7 octobre, ces deux derniers supports étant optionnels.

Concernant le permis de construire Nexity, en cours d'instruction au sein des services et qui doit donner lieu à une autorisation, il sera délivré sous réserve du recours des tiers. En l'occurrence, si la rue Condorcet n'est pas déclassée, ce projet ne peut être mis en œuvre.

Sur la prétendue orientation politique qui viserait à déclasser du domaine public pour le privatiser, il convient d'indiquer que ces portions de voie ont été créées dans leur configuration actuelle par la réalisation en 1936 de la déviation de la RN7. Elles n'ont pas à proprement parler de fonctionnalité en matière de déplacement, si ce n'est la desserte des propriétés riveraines. La rue Condorcet, dans sa section qui doit être déclassée, est elle-même un lieu de stationnement incontrôlé, de mécanique sauvage, dont l'entretien et la propreté sont difficiles à assurer dans de bonnes conditions. Sa transformation en un poumon vert, accessible au public en journée, participe de l'amélioration du cadre de vie des Villejuifois dans un secteur très fréquenté par les piétons.

Enfin, avant de conclure ce Conseil municipal, je souhaite vous informer de la décharge de fonction du Directeur général des services.

La séance est levée à 02 heures 25.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Edouard OBADIA
Secrétaire de Séance